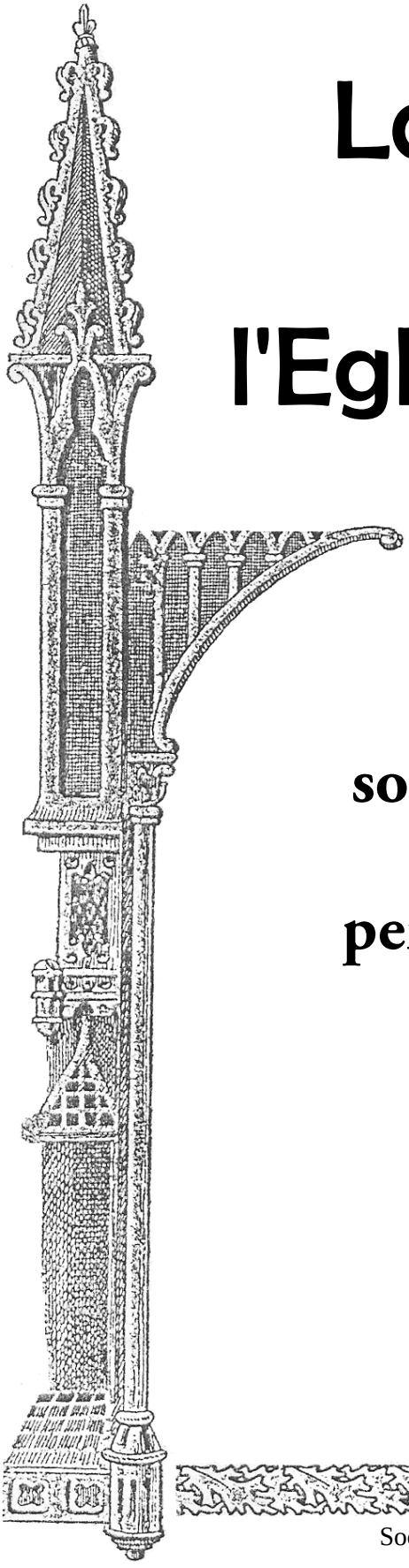


La Paroisse

et

l'Eglise de Peyre

(Landes)

Leur Histoire
sous la Révolution
et
pendant la Terreur

R. LAMAIGNERE
Curé de Peyre

Société de la Bonne Presse du Midi — Vaison

Fac-similé de

« *La Paroisse et l'Église de Peyre (Landes) — Leur Histoire sous la Révolution et pendant la Terreur* »

Par Raphaël LAMAIGNÈRE (Doazit 1887 – Herm 1951)
Curé de Peyre et Monget (décembre 1921 – avril 1931)

Achevé en août **1927**
Imprimé par :
« Société de la Bonne Presse du Midi — Vaison »

Texte saisi par Ph. Dubedout (février 2021)
http://dzt-isto.chez-alice.fr/peyre.html

LA PAROISSE ET L'EGLISE DE PEYRE

Leur Histoire sous la Révolution et pendant la Terreur

AVANT-PROPOS

------:------

Il est regrettable pour l'histoire du passé, que nos Registres paroissiaux ne soient point à jour. Seuls, en effet, les Abbés Dantxoréna (1846-1869), Fouriscot (1872-1880) et Darribère (1880-1886) nous ont laissé des relations écrites qui, pour être malheureusement incomplètes, n'en gardent pas moins le plus vif intérêt. — Il y a là une lacune que nous voudrions essayer de combler. Aussi, sans prétention d'aucune sorte, mais avec un agrément personnel que double la perspective de l'avantage qu'en pourront retirer nos paroissiens, avons-nous entrepris ce modeste travail. Son seul mérite sera d'être avant tout l'écho fidèle des évènements religieux dont le souvenir est resté sous la plume de nos prédécesseurs ; ce sera, en second lieu, de tirer de l'oubli des pages très précieuses renfermées dans nos Annales, écrites sous le contrôle des curés de Peyre, par un ancien président de fabrique, M. Pierre Ducos, du Moulié, mort en 1907. Enfin, et ce ne sera pas le côté le moins digne d'attirer l'attention, nous chercherons à faire revivre et passer sous les yeux, les jours déjà lointains de la Révolution et de la Terreur dans notre chère paroisse. M. le Maire de Peyre ne nous en voudra sûrement pas d'avoir pris dans les Archives Municipales, des détails et des faits inconnus du grand public, et que nous devons à sa très aimable complaisance.

Ainsi présentée, notre étude trouvera plus facilement crédit près des familles qu'elle ira visiter ; et notre but sera devant Dieu pleinement atteint, si nous pouvons autour de nous faire mieux connaître, faire mieux aimer la petite patrie, la terre des ancêtres qui, hier, porta nos berceaux et demain creusera notre tombe.

R. L.

PAROISSE DE PEYRE

(LANDES)

-------:--::--:-------

PAGES D'HISTOIRE LOCALE

----------:--::--:----------

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

———

HISTORIQUE

1° Géographie

C'est, à n'en pas douter, à la configuration générale de son sol que Peyre doit son nom : Peyre, *pays de la pierre*. En effet, si nous parcourons la paroisse, nous y trouvons un peu sur tous les points, des lits profonds de galets, de graviers, souvent même de véritables couches de blocs granitiques appelés par nos gens : *pierre de fer*. Jadis, d'importantes carrières y étaient en pleine exploitation et suffisaient amplement aux besoins de la région et de tout le bas-Béarn ; aujourd'hui, on n'y voit plus que celle de *Pondarré*, à quelques centaines de mètres du Luy, mais dont le rendement peut encore satisfaire les exigences des contrées circonvoisines.

Le nom de certaines maisons semble aussi vouloir confirmer l'appellation donnée jadis à la paroisse : *Laspeyres, Peyrot, Peyrou, Peyroune, Pierris*.

Peyre possède une superficie calculée de 1.052 hectares. Ses limites sont : au Nord, *Monségur* ; à l'Est, *Mant* et *Monget* ; au Sud, *Saint-Médard* (B. P.) ; à l'Ouest, *Castelner* et *Poudenx*. Son altitude est de 140 mètres au-dessus du niveau de la mer.

C'est ce qui explique la beauté de nos sites et le charme de nos panoramas. D'un côté, le ciel de Chalosse avec son bleu limpide, qui s'estompe et va comme à regret se perdre au loin dans la ligne sombre des pins ; de l'autre, les contreforts et la chaîne des Pyrénées qui étalent leur masse avec le blanc tapis de leurs neiges éternelles. D'un côté, les plaines du *Luy* et la large vallée de *la Rance* ; de l'autre, l'ondulation harmonieuse des côteaux du Béarn. Partout, des campagnes riantes, parsemées de champs, de prairies et de bois ; et pour compléter cet ensemble enchanteur, vingt villages jettent pêle-mêle dans ce cirque sans fin, un nouvel air de vie et de pittoresque idéal.

Voilà pourquoi, on vous dira ici avec une fierté quelque peu chauvine, qu'en distribuant ses dons à la terre, Dieu laissa tomber jadis de son manteau, sur Peyre, un peu des richesses du ciel.

Le 29 mars 1791, en exécution du Décret de l'Assemblée Nationale des 20, 22 et 23 Novembre 1790, le maire et les officiers municipaux de la commune : Gaxie, Carrère procureur, Carrère officier public, Hourquet, Costedoat, Dagest et Lalanne, signèrent une délibération partageant le territoire en trois sections : 1° le *Biellé de Haut*, confinant à Monget, au Quartier de Jurent (B. P.) et à Castelner, limité par le Cès ; 2° le *Quartier de Chicourrin et Couralet*, tirant sur Poudenx, Monségur et le Luy ; 3° le *Biellé-Juzan* et partie du Bourg.

Seul, le Quartier de Chicourrin et de Couralet a aujourd'hui perdu son nom : on l'appelle le *Biellé de Bas*.

2° **Le vieux Peyre.**

Peyre eut jadis son château seigneurial.

Nous y voyons encore parfaitement conservée et entourant le camp retranché qui lui servit de défense, une ligne quadrangulaire de remparts faits de main d'homme, d'une hauteur moyenne de 5 mètres, larges de 3, échelonnée sur une longueur de 100 mètres et une largeur de 45. On y retrouve aussi les fossés circulaires, la plupart remplis d'eau, et qui servirent à mettre le château à l'abri des incursions des seigneurs et paysans d'alentour. — A l'entrée du bourg, reste toujours debout le pavillon de garde, véritable bastion aux murs percés de meurtrières, qui servit longtemps à commander la route du Béarn et qui devint par la suite la prison de l'endroit.

Plus loin, à l'extrémité nord-ouest de la paroisse, attenant à la maison *Péré*, se voit un *tumulus*, appelé *lou castra*, qui domine une grande partie de la vallée du Luy. Ce castra ou camp romain, s'étend sur une longueur de 60 mètres, et surplombe des gorges, profondes de 15 à 25 mètres.

Il y a à peine quelques années, on y a découvert, entre autres choses : un escalier de pierre, aujourd'hui disparu, qui conduisait au haut du mamelon ; une meule à broyer le froment ; un dépôt de charbon de bois admirablement conservé ; on y a découvert surtout, au milieu de bris d'armes diverses, une grande médaille en cuivre, rongée par l'humidité et portant encore des inscriptions de l'époque gallo-romaine.

Ce castra est actuellement parsemé de pins maritimes ; il n'en reste pas moins un but de promenade pour maints touristes ou archéologues, de passage dans notre région.

Les Seigneurs de Peyre appartenaient à la famille de *Navailles-Méritens*.

Leur blason porte : d'azur au lévrier d'argent, arrêté contre un arbre de sinople (vert). (Armorial des Landes du Baron de Cauna, II, pag. 318.)

Pour la première fois, nous les voyons apparaître en 1294, en la personne de *Arnaud-Guillaume de Navailles*, baron de Navailles et vicomte de Sault. Celui-ci assista en 1309 au mariage de son frère aîné *Garsie Arnaud IV* lequel eut deux fils : *Bernard de Navailles*, seigneur de Peyre et sénéchal de Béarn, et *Marguerite*, dame de Peyre, mariée à *Raymond de Méritens*, baron de Gayrosse (Garos) et de Lago (Lagor, B. Pyr.). De cette union naquirent : *Jacques, Bernard, Françoise de* Méritens de Lago.

En 1611, Bertrand épousa Eléonore de Candale, fille du baron de Doazit. La même année, Jacques de Méritens épousa Odette de Candale, sœur d'Eléonore. Bertrand mourut en 1633, laissant pour héritier son fils Jacques, baron de Lago, écuyer, capitaine et seigneur de Peyre. Trois ans plus tard, le 12 avril 1636, Jacques de Lago épousa Louise de Peyre, fille de Jean de Peyre, sieur de Trois-Villes, et de Marie d'Aramits.

En 1653, eut lieu le mariage de Jean-Jacques de Montréal, chevalier, baron de Monein, seigneur de Beyrie, et de plusieurs localités en Béarn, avec Marie Madeleine de Méritens de Lago, fille de Jacques de Lago et de Louise de Peyre, précédemment nommés. — Louise était fille unique et héritière du comte de Peyre de Trois-Villes, qui fut gouverneur du comté de Foix et capitaine commandant les mousquetaires du roi sous Louis XIII et Louis XIV. — Tôt après, les titres et les armes du comte de Peyre passèrent à la famille de Montréal, et Jean-Jacques les remit à l'aîné de ses fils, Jean, marquis de Monein (B. P.) et baron de Beyrie. Celui-ci, s'étant engagé dans la carrière des armes, devint maréchal de camp, et, lors des Etats Généraux, vota avec la noblesse de Dax, en 1789.

La famille de Méritens se divisa en plusieurs branches et alla se fixer en Saintonge, dans le comté de Foix, et en Armagnac ; nous la retrouvons, sous la Révolution, prenant part aux assemblées de la noblesse et du clergé des Landes. De nos jours, elle se continue dans de nobles descendants, qui restent l'honneur de notre pays et maintiennent en Béarn les traditions ancestrales.

On peut voir, dans notre église de Peyre, la pierre tombale de la famille de Méritens, avec les armes seigneuriales ; mais l'endroit précis des sépultures n'est pas devant la table sainte où cette dalle fut portée en 1891 pour dégager le sanctuaire alors en réparation ; — c'est à droite du maître-autel, côté de l'épître, que reposent, en attendant la résurrection glorieuse, ceux qui furent jadis, dans notre chère paroisse, les nobles gardiens de la foi et les défenseurs de toutes les grandes causes.

3° **Population.**

Sans remonter plus haut, Peyre était en 1774 chef-lieu de canton de justice dans la sénéchaussée de Saint-Sever : le seigneur justicier se nommait le comte de Tréville (Abbé Légé, Tome II, pag. 278.)

C'était aussi, vu sa population, un centre de marchés importants fréquentés par toute la contrée ; et en 1817, il y avait encore un octroi chargé de percevoir des taxes spéciales sur les vins, sur les bestiaux, au profit de la commune.

Mais les temps ont changé depuis 1817, et aujourd'hui Peyre n'occupe plus que le 9e rang parmi les paroisses du doyenné de Hagetmau.

On ne compte bientôt plus les familles qui se sont éteintes ou qui ont pris le chemin de l'étranger ; on reste stupéfait devant le nombre des maisons tombées en ruines, ou simplement inhabitées. Certes, nous pourrions rechercher et approfondir ici les causes de cette dégénérescence locale ; contentons-nous de dire qu'emportés depuis longtemps par le vent de l'indépendance et le goût de la nouveauté, nos terriens ont délaissé le sol qui avait nourri leurs ancêtres, et sont allés demander à la ville, avec d'autres occupations, de plus faciles salaires. D'autre part, l'atrophie du sentiment religieux et moral a invinciblement porté ses fruits : et nous en sommes à Peyre, comme hélas un peu partout, à subir l'étreinte mortelle d'un mal qui ne manque pas d'inquiéter, jusque dans les milieux les plus divers, tous ceux qui ont au cœur l'amour de la famille et la sauvegarde des traditions du passé. Que sortira-t-il, un jour, de cette lutte inégale et cruelle, qui a pour enjeu la vie ou la fin de la race ?

Mais puisque rien n'est plus éloquent que le langage des chiffres, voici des statistiques qui nous aideront à nous faire une idée bien exacte de cette décadence progressive.

En 1795, Peyre comptait 618 âmes. (1) Il fallait pour la consommation des habitants 14.000 (quatorze mille) mesures de grain, tant en millocq que froment (Archives municipales).

Et aujourd'hui, d'après les recensements tombés de 551 à 536 et de 460 à 411, nous arrivons, sauf erreur très négligeable, à 366 (Août 1927).

Enfin, pour compléter ces données, disons qu'en moins de 50 ans, 76 maisons ont été démolies, ou restent encore sans occupants ; nous nous dispenserons du plus petit commentaire, laissant au lecteur le soin d'apprécier lui-même cet ensemble.

52 Maisons n'existent plus.

Trouilh — Galan — Magret — Charman — Loustalot (2 maisons) — Peyrot — Sarrailhot — Pouchiou — — Candaous — Bellerose — Lamulère — Lahitte — Petit — Yugla — Latéoulère (2 maisons) — Pouchan — Lahargouette — Lasbarrères — Pavillon — Cazenave — Bidaou de devant — Pélane — Lescoumes — Antounet — Gouadet — Guiraoutou — Bourgou de Haut — Lafitte — Bigan — Jeamboulin — Mountagne — Pétepoou — Montichaut — Bachouè — Laspeyres — Candaou — Taouguè — Haou du Pouy — Pierris (3 maisons) — Clap — Antounet de Lestellou — Ménicoun — Hountagniou — Lançalou — Paran — Cayan (2 maisons) — Bidou.

24 Maisons restent inhabitées.

Laplace — Estèben (2 maisons) — Micou — Poücht — Bordenave — Massetat Pouloun — Beck — Crabos — Massip — Nassiet — Harpillaout — Yugla — Lacoste — Larrère — Balentin — Boyer — Pistolle — Peyroune de haut — Mulè — Pouy — Peyroune de bas — Tisnè — Hartanè.

(1) Recensement du 8 thermidor, an IV (26 juillet 1795).

CHAPITRE II

LA PAROISSE

1° Sa fondation.

Il nous parait assez difficile d'établir la date de l'érection canonique de notre paroisse. Cependant à bien considérer les choses, le seul emplacement du cimetière nous permet déjà de la faire remonter au XI^{e} siècle ; car c'est de ce temps que naît l'usage de situer le champ des morts à l'entour des églises ; c'est ainsi que nos pères désiraient reposer près des lieux sanctifiés par l'Eucharistie, les reliques et la prière, et comptaient trouver là, un gage d'espérance et de résurrection glorieuse.

A défaut d'autres titres, nous avons pour indiquer une seconde époque qui ne doit pas dépasser le XV^{e} siècle, 5 pierres funéraires encore debout, grossièrement taillées dans le bloc, avec croix en relief, que les archéologues regardent comme la caractéristique des temps qui nous occupent. Quoi qu'il en soit, au XVII^{e} siècle, les documents se précisent. Désormais, et jusqu'à la loi du 20 septembre 1792 qui fera passer entre les mains du pouvoir civil la tenue des Registres publics, les prêtres, dans leurs paroisses, rédigeront tous les actes officiels de catholicité, et pourront, de ce fait, nous transmettre leurs noms.

2° Ses Curés.

Nous ne saurions mieux faire que de donner ici la liste complète des curés de Peyre, connus de 1689 à la Révolution, et du Concordat de 1801 à nos jours.

1° Jean DE LACOSTE, curé, de 1689 à 1699. Il eut pour vicaire P. LOUSTAU.

2° L'abbé *CAYAN*, vicaire, de mai à septembre 1699.

3° L'abbé MOMAS, curé, de novembre 1699 à l'année 1708.

4° L'abbé DENOGUIER, curé, de 1709 à 1714.

5° L'abbé BOURDENX, curé, de 1714 à mars 1740.

Il eut trois vicaires : *Dambielle* (1733) ; *Tapie* (1737) ; *Carthé* (mai 1738-avril 1739).

6° L'abbé Joandet *Saubat*, vicaire, de mars à septembre 1740.

7° L'abbé DAGEST, curé, de février 1742 à octobre 1761.

Il eut quatre vicaires : *Ducosso-Dargelez* (novembre 1742) ; *J. Salles* (novembre 1743 à septembre 1744) ; *Guichamens* (octobre 1744 à juin 1746) ; *B. Costedoat* (mars 1747 à octobre 1748).

8° DUMAS, prieur des Augustins d'Orthez, vicaire-régent de Peyre (décembre 1761, à mars 1762).

9° L'abbé CASASLUS, curé, (mars 1762-décembre 1788).

10° L'abbé DUCOURNAU, prêtre, (janvier 1789).

11° L'abbé JEAN MONGE, curé, (mars 1789-septembre 1791).

Il eut deux vicaires : *Bellaucq*, né à Bruges en 1749, vicaire à Louvigny, directeur en 1791 du Séminaire de Dax, puis curé constitutionnel d'Argelos ; *Joffrion*, (août 1789) qui prêta serment à la Constitution.

12° L'abbé LANNUX (2 octobre 1791 à février 1792) curé jureur de Peyre. — Après son départ pour la cure d'Uzan (B. Pyr.) la paroisse fut desservie (de juillet 1792 à novembre 1793) par TABOUET et PORTE curés constitutionnels de Poudenx et de Bassercles.

13° LASSALLE, natif de Lescar, curé de Peyre, jureur.

Curés de Peyre depuis 1801 à 1927.

1° J. Bte DASTUGUES, né en 1745, vicaire de Lons, de Caubios, (doyenné de Lescar) de Pau ; curé pendant 4 ans aux environs d'Orthez ; passé en Espagne pendant la Terreur ; revient dans son pays et est nommé curé de Peyre, Monget et Burgaux. Mort en 1829. Son corps repose devant la porte d'entrée de l'église.

2° L'abbé LAMBERT, curé de Peyre en 1829 ; transféré à Orx, en 1843.

— La paroisse reste 10 mois sans curé.

3° L'abbé Pierre-Marcellin SEBIE, installé à Peyre par M. le chanoine de Ladoue, en août 1844 ; curé de Saint-Martin-de-Hinx, en novembre.

4° L'abbé Pierre-Denis LORMAND, installé par M. Morlaës, curé de Poudenx, en juin 1845 ; — parti pour Hontanx, dès le début de 1846.

5° L'abbé DANTXORENA (Bernard), né à Saint-Sever ; entré tard dans les Ordres, ancien curé de Maillas, curé de Peyre le 28 février 1846. — Mort dans cette paroisse le 1er Décembre 1869, à l'âge de 68 ans ; inhumé en bordure du sanctuaire de l'église.

6° L'abbé CAPBERN (Jean), (avril 1870), démissionnaire en mars 1872 pour raison de santé. Décédé deux mois plus tard dans sa famille, à Coudures.

7° L'abbé Pascal-Thomas FOURISCOT, originaire du diocèse de Tarbes, curé de Callen de 1867 à 1869 ; — curé de Peyre en septembre 1872 ; rentré dans son pays le 1er Juillet 1880.

8° L'abbé DARRIBÈRE, ancien vicaire de Montaut, arrivé à Peyre en juillet 1880. Transféré à Mées en 1886, curé de Campagne en 1898 ; mort à Bayonne en 1922, à l'âge de 72 ans.

9° L'abbé Blaise ABBADIE, natif des Hautes-Pyrénées, paroisse d'Azet. Ancien précepteur des enfants du baron de Cardenau de Borda, à Tilh ; curé de Monget en 1876, envoyé à Luglon en 1878 ; curé de Peyre en 1886 ; nommé à Castelnau-Tursan en 1898 ; mort dans cette paroisse en 1904, à l'âge de 61 ans. — Eut un frère curé dans le diocèse.

10° L'abbé J. LAMEIGNERE, de Samadet. Ancien vicaire de Dax, curé de Peyre en août 1898 ; d'Uza, en mai 1900. Curé du Mas d'Aire, mort pour la France, pendant la guerre 1914-18.

11° L'abbé G. CAZAUMAYOU, né à Urt (B. Pyr.) Ancien vicaire de Roquefort, nommé à Monget en août 1897 ; passé à Peyre en 1900 ; curé de Meilhan en octobre 1906 ; actuellement curé de Pontonx-sur-Adour, depuis 1909.

12° L'abbé S. LAFITTE, de Cauna-Lagastet, frère d'un prêtre, mort curé de Saint-Yaguen, en mai 1927. Vicaire de Miramont-Sensacq ; curé de Monget, en août 1901 ; de Peyre, en mars 1907 ; transféré à Haut-Mauco, en novembre 1921.

13° L'abbé R. LAMAIGNERE, natif de Doazit, d'une famille qui a donné 12 prêtres à l'Eglise, dont un évêque lazariste Mgr Sarthou, et un missionnaire, jésuite, le P. Barbe, mort en 1883, à Madagascar. Vicaire de Peyrehorade en août 1913 ; curé de Peyre et de Monget, en décembre 1921.

3° Les revenus paroissiaux de Peyre sous la Révolution.

Comme à peu près toutes les paroisses du 18e siècle, Peyre possédait en 1790, d'importants revenus dont nous trouvons l'état dressé et signé par M. Monge lui-même, aux archives municipales : « 9 charrettes de millocq de 40 mesures chacune, soit

360 mesures ; — 22 mesures d'avoine ; — 90 douzaines de lin ; — 5 barriques ½ de vin ; — 40 grosses gerbes de paille de froment ; plus trois pièces de terre en nature de pré, affermées pour la somme de 60 livres, grevées de 20 messes par an pour le repos de l'âme du donateur de ce fonds. »

Venaient encore d'autres biens privilégiés, une prébende et une fabrique, dont voici le détail :

Le curé jouissait d'une maison contigüe à l'église, qui avait jadis servi de presbytère, mais inlogeable et menaçant ruine ; — d'un jardin dépendant de l'ancienne cure, d'une contenance de 4 lattes ou environ, d'un revenu de 10 livres. Il percevait en outre une dîme d'un revenu de 1.800 livres.

La prébende de Noguès dont l'abbé Ducournau, de Monségur, était titulaire, rapportait 40 livres. — Enfin, la fabrique faisait rentrer chaque année, une valeur moyenne de 200 autres livres.

Il existait, en 1790, une hérédité vacante, appelée « de Peyran » portant 3 arpents de terre, avec maison, jardin labourable et « touya », héritage refusé par tous les ayant-droit, à cause des dettes dont ce fonds se trouvait obéré.

4° Le Presbytère.

Nous venons de dire que l'ancien presbytère confinait à l'église ; — il n'en reste plus trace aujourd'hui.

La cure actuelle, dont une pierre scellée au-dessus de la porte, garde encore la date de construction (1670), fut achetée le 20 juillet 1766, par devant M^{e} Gaxie, notaire à Peyre, aux parents d'un prêtre nommé Dagest, par les familles Lalanne-Doussine, Carrère-Hartanè, et par les propriétaires de l'endroit ; elle fut payée 1.200 francs. La maison ne comportait alors qu'un simple rez-de-chaussée, et était bâtie en crochet et à canal, suivant l'usage du pays. — En 1817, la commune utilisa une partie des matériaux de l'ancien presbytère pour parer aux premières réparations ; et, après M. Dastugues, M. *Lambert* dut se contenter, faute de mieux, d'appartements qu'il eût jugés, en d'autres temps, indignes de son caractère et de ses fonctions. M. *Sébie*, trouvant la maison inhabitable fut contraint pendant deux mois, de se mettre en pension dans une famille du village. Il avait été envoyé à Peyre, avec cette condition formelle posée par l'Evêché, que la commune amènerait dans les deux mois à pied d'œuvre, le matériel de bâtisse jugé indispensable ; mais les pouvoirs publics firent la sourde oreille, et à l'échéance des deux mois, Mgr Lannéluc, retira le curé. — En 1845, arrive l'abbé *Lormand* ; la question du presbytère restant toujours pendante et risquant de devenir préjudiciable au bien de la paroisse, le Dr Naury et M. Camescasse-Tisnère s'efforcèrent d'assurer au desservant un local plus convenable ; et lorsque huit mois après M. *Dantxoréna* fut nommé à Peyre, il trouva comme il l'écrit lui-même, un presbytère « assez logeable ». De ce temps, peu ou pas de commodités dans la maison ; le curé s'en ouvrit aux autorités locales, et put voir bientôt aboutir tout un plan de travaux : entr'autres la pose des planchers dans deux salles, et la construction d'une seconde cheminée.

Mais toute maison demande l'entretien... Et c'est parce que le temps avait déjà fait des ruines, que M. *Darribère* dût en arrivant dans la paroisse, s'en aller à Monget pendant près de deux ans, et attendre loin de son troupeau des jours meilleurs pour lui. — Mgr Delannoy alors en tournée de confirmation dans le pays, ne craignit pas de dire, du haut de notre chaire, que « le dernier des galériens de France était bien mieux logé que le curé

de Peyre. » Aussitôt s'organisa une souscription communale dont le point de départ fut 0 fr. 30 par franc d'imposition, et qui produisit une somme de 521 frs ; les familles elles-mêmes, rivalisant d'amour-propre et de zèle, s'offrirent à faire les charrois et à fournir tout le bois nécessaire aux charpentes. Fort de ces beaux gestes, et profitant de quelques économies réalisées par la Fabrique, l'abbé Darribère fit enlever toute la toiture du presbytère et exhausser les murs de 2 mètres. — En 1890, M. *Abbadie*, d'accord avec M. Bancons, architecte à Vielle, fit adopter par la préfecture un devis spécial grâce auquel fut refait le plancher de la salle à manger, et put être construite la galerie couverte, d'où l'œil peut plonger à la fois sur la vallée de la Rance et jusqu'aux côteaux du Bas-Tursan et du Louvigny.

Les frais s'élevèrent à près de 360 francs.

A cette même époque, le presbytère fut doté de dépendances, grange, écurie et remise, jugées indispensables pour le service du curé. Comme jadis pour la réfection de l'église, les familles prirent bénévolement à leur charge le transport des matériaux, et donnèrent une partie du bois de construction.

✶
✶ ✶

CHAPITRE III

L'ÉGLISE

1° L'Edifice.

L'église de Peyre est sous le vocable de N.-D. de l'Assomption. — Son style et sa disposition générale nous laissent entendre qu'elle est au moins du 15^{e} siècle ; le soubassement des piliers de la nef et du sanctuaire, la régularité structurale et les nervures de ses ogives, la coupe de ses voûtes, sont là pour l'attester.

Elle servit jadis de sépulture aux seigneurs de l'endroit ; ce qui le prouve c'est une bande de maçonnerie en relief, large de 30 centimètres, et qu'on peut voir encore à 2 m 50 du sol, sur le pourtour extérieur de l'abside et de la chapelle à la Vierge : c'est là que se posaient, en signe de deuil, les tentures funèbres annonçant la mort de l'un quelconque des châtelains.

L'édifice actuel, successivement remanié et agrandi, de proportions très heureuses, est de style gothique. Il s'oriente d'est à ouest, et mesure intérieurement 25 mètres, sur 7 m. 30 de large et une hauteur de voûte de 8 m. 40.

Huit contreforts extérieurs le soutiennent, obligatoirement construits pour la plupart à cause de la déclivité du terrain qui supporte l'église.

2° Le Clocher.

C'est une tour, hexagonale dans sa base et sa moyenne partie, carrée depuis la cage des cloches jusqu'à la flèche ; elle mesure 20 mètres de haut.

Le beffroi renferme 3 cloches dont la plus petite est depuis longtemps muette et tout-à-fait hors d'usage ; elle s'harmonisait très bien avec ses autres sœurs et composait jadis un carillon, regardé comme un des plus beaux de la contrée.

La grande cloche donne le *sol* ; elle est de date relativement récente, et nous y lisons cet exergue :

« **J'ai nom ASSUMPTA ; j'ai été donnée en 1867 à l'église de Peyre par J. Bte Gaxie Pre ancien maire et parrain, en souvenir des familles P. R. et S. de la maison**

Gaxie. — Bernard Dantxoréna, curé. — Marraine Jne Fse Despouy, épouse Gaxie. — O Marie, conçue sans péché, priez pour elles, ayez pitié de nous. »

C'est le 30 avril 1868 qu'eut lieu le baptême de cette cloche. M. le Doyen de Hagetmau, les curés de Mant, de Monségur, de Monget, de Poudenx, de Morganx et de Dumes vinrent alors à Peyre, et l'on vit se dérouler dans notre église une cérémonie magnifique, qui amena de partout un grand concours de peuple.

La petite cloche donne le *si* naturel, et fut fondue en 1817. Elle porte l'inscription suivante : « **A fulgure et tempestate, libera nos, Domine. Sancta Maria, ora pro nobis.** — J. Bte Dastugues, desservant. M. R. D. de Mimbiolle, maire, parrain. M. R. Jh de Gaxie, ancien maire. Marraine, dame Quitterie Dunoguier, épouse de M. le maire actuel. — L'an de grâce MDCCCXVII. — Delestan, fondeur. »

3° Le Porche.

Avant 1820, Peyre n'avait pas de salle d'école. Les enfants se rendaient sous le porche aménagé pour eux à cet effet ; et nous imaginons sans peine ce qu'ils avaient à y souffrir, ou des intempéries de la froide saison, ou des incommodités des mois trop chauds de l'année.

En 1817, 72 enfants dont 24 indigents étaient inscrits sur les listes et contrôles officiels ; mais les esprits ne s'entendant pas sur le choix de l'instituteur, l'abbé Dastugues et M. Mibiolle, maire, firent des démarches près du préfet des Landes, pour avoir sur place « un homme suffisamment principié, de bonne et édifiante conduite, s'abstenant de la fréquentation des cabarets. » (Archives)

Le choix se porta sur M. Bernard Baratte, à qui furent assurées une quête annuelle de froment et de maïs pour ses services au lutrin de l'église, et une somme de 150 frs pour le soin des enfants.

Vers 1830, l'école fut transférée dans une salle de l'ancien presbytère, désaffecté. En 1844, le préfet vint à Peyre à l'occasion du tracé de la route de Hagetmau et ne fut pas peu surpris de trouver un local, plein de danger pour les enfants : séance tenante, il ordonna la fermeture des classes, et en fit ouvrir de nouvelles dans la maison qui sert actuellement de mairie ; moins de deux ans après, l'ancienne école s'écroulait lourdement.

✶
✶ ✶

En 1843, mourut à Audignon, M. Joseph Castéra, architecte, greffier de la justice de paix à Saint-Sever. Pour des raisons particulières, son corps fut transporté à Peyre et enterré dans le tombeau de famille. Homme droit, foncièrement chrétien, généreux par dessus tout, il avait de son vivant laissé 150 frs à la Fabrique pour aménager le porche, en souvenir de sa femme, morte deux ans plus tôt, et qu'on y avait inhumée.

Après de longues et pénibles tergiversations, les héritiers, M. M. Victor, Armand et Gustave Castéra donnèrent, 18 ans plus tard à l'abbé Dantxoréna tous les fonds nécessaires pour la restauration du petit édifice. En reconnaissance, le curé y fit transporter les restes du défunt, et chanta une messe où toutes les familles de la paroisse eurent à cœur d'assister.

Des prières furent faites en même temps pour Jean Naury, dit Clap, qui venait de léguer en mourant 50 francs pour les œuvres.

Le porche de l'église, qui mesure 4 m. 80 sur 4 m. 40, ne sert plus que de plein-pied à la nef, et le logement pour le corbillard paroissial. — Une dalle, usée par les passants, y rappelle aux fidèles la sépulture de l'abbé Dastugues, premier curé de Peyre après la Révolution.

4° La Nef principale.

L'église n'eut primitivement qu'une seule nef. A maintes reprises, en 1825, en 1840, 1844, 1850, 1870, le conseil municipal et la Fabrique, inscrivirent à leur budget un chapitre spécial pour les frais d'entretien ; mais lorsqu'en 1872, l'abbé Fouriscot arriva dans la paroisse, la situation était des plus précaires, et il fallut de toute nécessité songer à rebâtir la voûte. Le curé entreprit donc ce laborieux travail, et sur la mise à prix de 5225 frs 72 établie par M. Ozanne architecte, il demanda à la préfecture d'agréer la régie plutôt que l'adjudication ; mais sa voix ne fut point entendue, et la malveillance ayant fini par prendre pied, M. Fouriscot laissa tomber l'affaire, confiant à des temps meilleurs le succès de sa première entreprise.

A tort ou à raison, on a pu reprocher à M. Fouriscot d'avoir été trop entier dans ses idées et de s'être fait le trop ardent défenseur de sa propre cause ; nous ne pouvons cependant pas, en toute honnêteté, lui faire supporter tout le poids de cruels incidents qui, à certaines heures désolèrent la paroisse. Sans doute, le curé n'avait pas abdiqué le tempérament montagnard, avec ses nobles mais parfois fâcheuses hardiesses, ses décisions tranchantes, son autocratie absolue ; mais cela ne l'empêcha jamais d'être un prêtre, un vrai prêtre selon le cœur de Dieu, et un pasteur d'âmes foncièrement dévoué au bien de son troupeau : il fut trop méconnu.

C'est à l'abbé Darribère que revint, en 1882, le soin de reprendre en mains la marche des travaux. Après plusieurs tâtonnements, et un voyage à Mont-de-Marsan où il eût toutes les peines du monde à se concilier l'appui de l'administration, il décida avec le maire de Peyre de faire appel à l'architecte départemental pour savoir ce que coûterait un devis, sans pour cela engager l'avenir. Entre temps, les paroissiens fatigués de l'irrégularité du service religieux qui leur était assuré de Monget, lancèrent une souscription dont le résultat dépassa toutes les espérances ; bientôt, avec l'autorisation de son évêque et du préfet des Landes, M. Darribère manda ses ouvrier et les travaux commencèrent. On refit d'abord toutes les toitures de l'église, on remplaça les arbalétriers jusque-là insuffisants, et on fixa solidement l'ensemble avec des contre-fiches boulonnées. De son côté, M. Jambon, de Hagetmau prit la voûte à l'entreprise, avec arcs-doubleaux en pierre, crépissage des murs, pour la somme de 3.200 frs, si bien qu'en 1883, l'édifice fut de nouveau livré au culte, à la grande joie des fidèles.

En 1890, l'abbé Abbadie fit carreler de céramiques le sanctuaire et les deux petites chapelles, et grâce à un secours d'argent alloué par l'Etat put confier à des spécialistes le dallage de la nef, avec revêtement des murs intérieurs, à hauteur de 80 centimètres du sol, d'une couche de ciment Portland qui se paya 2 frs le mètre carré.

Et aujourd'hui cette église, dont les proportions sont par tous reconnues harmonieuses, reste le glorieux monument du passé, et l'asile ouvert à toutes les manifestations de la conscience chrétienne et de la foi, toujours vivante dans le cœur des familles de Peyre.

— *Le Chemin de Croix.*

Le premier en date, fut érigé par M. Dantxoréna, le 26 septembre 1848. Il fut donné par un prêtre du diocèse, l'abbé Lalaude, vicaire à Montaut, dont les libéralités vinrent en aide à un grand nombre de paroisses, et qui eut à cœur de consacrer ses épargnes à la propagation des cadres du chemin de la Croix. — L'abbé Laban, curé de Larbey, fut le prédicateur de la fête.

Le 11 Mai 1902, M. Cazaumayou érigea les magnifiques tableaux en carton romain polychrômé, qu'achetèrent, à 40 frs l'un, les familles de la paroisse. Il bénit aussi la statue de Saint Antoine de Padoue.

— *Le cadre de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus* solennellement érigé le 27 mars 1927 dans une pieuse et touchante cérémonie où M. l'abbé Ducastaing, de Mant, voulut bien prendre la parole, a été donné par une personne anonyme, désireuse de promouvoir dans la paroisse, la dévotion à l'aimable carmélite de Lisieux.

— Jadis, l'église possédait une tribune qui disparut sous M. Fouriscot. Comme son accès troublait les fidèles, Mgr Lannéluc en 1840 et la Fabrique en 1853 décidèrent l'ouverture d'une porte au fond de la nef « pour ne pas donner lieu à des distractions qui empêchaient le recueillement et la décence dans les cérémonies. » (Archives). Malheureusement, la commune ne voulut point entrer dans ces vues, alla même jusqu'à inquiéter les ouvriers qui plus tard furent mandés par M. Fouriscot ; et la porte ne fut jamais construite.

5° Le Sanctuaire.

Le sanctuaire possédait primitivement une voûte fort belle, en boiseries, soutenue par des arcs-doubleaux très légers, pareillement en bois. Trois fenêtres, percées à hauteur de 2 m. lui donnaient le jour, et étaient de pur style ogival. De grandes dépenses y avaient été engagées une première fois, en 1770. — Une deuxième transformation eut lieu sous l'abbé Fouriscot en 1878. Celui-ci fit alors percer trois nouvelles ouvertures à 4 m. du sol, hautes de 2 m. 70 ; et tandis que commençaient les travaux, les ouvriers mirent à découvert, tout-à-fait par hasard, deux autres fenêtres murées depuis longtemps, et dont rien ne laissait supposer l'existence. Pour des raisons d'argent, toutes ces baies demeurèrent inachevées. — En 1884, M. Darribère fit appel à la charité de ses paroissiens ; et bientôt après furent achetées les belles verrières de l'Assomption (Famille Lalanne-Doussine), de Saint Joachim (Famille Camescasse-Tisnère), de Sainte Anne (Famille Camescasse-Bruchon). Les deux grisailles surplombant la table sainte, furent payées par les jeunes filles, et celle qui confine à la chaire par la famille Lalanne-Mireloup.

— A l'égal d'autres églises de la région, fières encore de les posséder, notre sanctuaire était entouré de boiseries antiques, contre lesquelles étaient ménagés les sièges des notables de l'endroit ; mais comme la présence de certains « individus » n'allait pas quelquefois sans gêner le curé, M. Dantxoréna fit enlever les banquettes, les lambris circulaires, et porter en même temps la chaire à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui ; il faut dire que ces deux changements provoquèrent un peu partout de chaleureuses oppositions.

A cette époque, 5 statues en bois sculpté doré et fort remarquables, occupaient les 5 panneaux du chœur. Au milieu, le Père Eternel, entouré de Saint Jean-Baptiste et de Saint Paul ; puis, de chaque côté, la Vierge de l'Assomption et Saint Pierre. — Il ne reste plus

rien de ces belles statues. Celles qui les remplacent, de facture moderne, furent achetées par M. Cazaumayou (Saint Joseph et Saint Vincent de Paul) et M. Lafitte (Saint Michel et Sainte Jeanne d'Arc).

En 1925, deux lustres d'ornement ont été placés par M. Lamaignère sous les arcades de l'autel, pour servir aux jours de grandes fêtes ; et en 1926, le sanctuaire et la voûte, ont été peints à neuf par M. Dupac, de Hagetmau.

La lampe du Saint Sacrement, et les 2 couronnes de lumières en bronze doré dans la grande nef; furent achetées par les familles, à la demande de M. l'abbé Lafitte, et grâce aux soins de Mme Laurente Nougué, native de Peyre habitant Oloron.

Le fauteuil du célébrant et les quatre tabourets qui l'accompagnent ont été offerts en 1922, par une personne charitable de Paris, originaire de Peyre.

Ils sortent des ateliers de M. Guigue, ébéniste à Peyrehorade.

L'AUTEL

L'ancien maître-autel, en bois sculpté doré comme la croix et les six chandeliers, était adossé au mur, surmonté de la couronne royale, dite couronne de Charlemagne, et dominé par un magnifique tableau de N.-D. de l'Assomption. Cette peinture, devant laquelle le sous-préfet de Saint-Sever, venu, un jour, à Peyre, ne put retenir son admiration portait cette inscription : « **Ex dono Joannis Naury, dicti du Chicoy, qui obiit die 28 Martii 1771. Orate pro eo.** » (Don de Jean Naury, dit du Chicoy, décédé le 28 mars 1771. Priez pour lui.)

En 1878, la Fabrique presque à court de ressources s'en remit à la bienveillance de Mgr Delannoy, Evêque d'Aire, pour vendre cette toile à des églises plus fortunées et désireuses d'enrichir leur mobilier.

Quant à l'autel, il fut brûlé par les ouvriers... Les gradins et le tombeau étaient en marbre gris ; la table, taillée dans le bloc, sortait des carrières de Peyre ; malgré les protestations des curés, elle fut plus tard débitée pour la construction des fenêtres du presbytère ; et c'est ainsi que disparut à jamais un meuble sacré par destination et un souvenir précieux des époques lointaines.

— En novembre 1858, mourut dans la paroisse, à Peyroune de Haut, une femme de bien qui pendant sa dernière maladie avait laissé 1.000 francs pour la restauration du maître-autel. Mais, les héritiers prétendirent qu'un délai de dix ans leur avait été départi ; et M. Dantxoréna qui, à maintes reprises avait essayé de libérer les consciences mourut en 1869, sans avoir vu sa diplomatie triompher des dernières entraves. Son successeur, l'abbé Fouriscot, put heureusement faire signer par les intéressés une promesse de 1.000 francs, qui fut enfin payée en 1884 et que M. Darribère réalisa en achetant un autel en pierre de Poitiers, dû au ciseau de M. Sérignan, de Bayonne, et qui complète si bien le sanctuaire.

Le 17 octobre 1867, M. Dantxoréna écrivit à Sa Majesté l'Impératrice pour lui demander six chandeliers d'autel. Deux mois plus tard, M. l'abbé Laine, chapelain de la grande Aumônerie, informait le curé de Peyre que sa lettre avait été prise en considération, et qu'une croix était, en plus, attribuée à la paroisse. — Cette garniture que l'on voit à l'église, est en cuivre doré et d'une facture irréprochable.

6° L'appui de communion.

Il était jadis en bois, et monté sur gros balcons carrés. La Fabrique y posa en 1866, un agenouilloir en pierre, pour remplacer celui de bois qui s'en allait de vétusté. — En 1885, la jeunesse de Peyre acheta seule la table de communion actuelle, sortie comme l'autel, des ateliers de M. Sérignan ; la liste de souscription dressée par M. Darribère et que nous avons encore sous les yeux, porte un total de 60 francs, pour 36 jeunes gens. Par un geste vraiment délicat, les abbés Mignou et Lacerenne, missionnaires de Buglose, en prédication dans la paroisse, eurent à cœur de donner leur obole.

7° La chapelle de droite.

C'est la partie la plus ancienne de l'église. Elle fut bâtie par une famille de la localité, appelée *Nouguès*, et dès l'origine placée sous le vocable de Saint Blaise. Un tableau y encadrait l'autel, mais fut interdit par Mgr Lannéluc, à la suite de sa visite pastorale dans la paroisse, le 14 septembre 1849.

Quand M. Dantxoréna devint curé de Peyre, en 1846, cette chapelle était, comme il l'écrit lui-même, « dans la misère pure ». Un autel fixe, composé d'une seule pierre, attirait l'attention ; mais comme sa surface était mal polie, le curé la fit entourer d'un tombeau de bois et relever de quelques peintures. — Il trouva en cette circonstance en M. J. Bte Gaxie, maire de Peyre, un concours aussi dévoué que généreux.

Cet autel fut enlevé plus tard par l'abbé Cazaumayou et remplacé par un autre de beau marbre blanc, avec filigranes variés ; il coûta 500 francs. La croix et les six chandeliers furent achetés en même temps, pour la somme de 100 francs.

La chapelle de droite est actuellement dédiée à N.-D. de Lourdes, dont la statue domine l'autel ; — elle sert aussi d'oratoire pour les défunts des familles et les morts de la guerre.

8° La chapelle de gauche.

L'autel de Saint Blaise était à peine remis à neuf, que se fit jour un projet de bâtir, à gauche, un second bas-côté. Il devait être fait au moyen d'une souscription paroissiale et d'une somme de 200 frs promise à cette fin par M. Naury, médecin du lieu. Celui-ci était honorablement connu, on le savait toujours bien intentionné et l'on vantait la beauté de ses gestes. Mais comme il était aussi sans enfants, M. Dantxoréna eut l'idée de lui persuader de faire seul construire la chapelle et d'acheter un autel. La proposition que le curé entoura de multiples convenances fut sans peine acceptée, et les travaux commencèrent. Les murs sortaient déjà du sol, quand M. Naury succomba soudain à une attaque d'apoplexie, le 9 septembre 1863, à Hagetmau.

M. Dantxoréna demanda et obtint l'autorisation de transporter le corps à Peyre, et de l'enterrer dans la chapelle en construction : il repose exactement sous les fonts baptismaux.

Madame Naury dont les sentiments chrétiens étaient à la hauteur de sa grande charité reprit à son compte les intentions de son mari, et fit poursuivre les travaux. Mais les ouvriers, abusant de la situation, montèrent tant bien que mal une voûte que l'on dût refaire 30 ans plus tard, lorsqu'on restaura l'église. — L'autel, confié à un ébéniste de Hagetmau, fut placé dans la chapelle, à la fin de l'entreprise.

Or, il advint qu'en ce moment les hommes de la paroisse craignant de rester trop en compte avec la famille Naury, organisèrent une souscription pour restaurer la chapelle

de Saint Blaise, *leur* chapelle à eux. Six mois plus tard, toute comparaison pouvait être établie... C'est là qu'aujourd'hui, et comme dans un lieu sacré venu par héritage, nos hommes et nos jeunes gens ont officiellement leur place, bien aux premières, dans les cérémonies religieuses.

— L'autel de la chapelle demeure encore digne d'attirer les regards, malgré l'effritement continuel des moulures de plâtre qui ornaient jadis son rétable et couraient finement sur la surface du tombeau. Un nouveau pallier et une pierre sacrée mise en place en 1926, permettent heureusement d'y célébrer les saints Mystères.

— La statue du Sacré-Cœur fut donnée à la paroisse par Mlle Pauline Camescasse, décédée à Peyre en 1919.

Il est regrettable que la chapelle ait été mal prise dans son plan de construction : pour gagner du terrain, on commit la grande faute et l'impardonnable imprudence de démolir en partie le contre-fort extérieur, ce qui fit porter sur un côté la clé de voûte et l'emplacement du vitrail. Et c'est peut-être ce qui occasionne aujourd'hui de profondes lézardes un peu sur tous les murs.

✶
✶ ✶

CHAPITRE IV

LA CHAPELLE DE SENDETS — LE MONUMENT AUX MORTS DE LA GUERRE — VIE PAROISSIALE — MOBILIER D'EGLISE.

1° La Chapelle de Sendets.

Elle est située dans un endroit charmant, à environ 1.500 mètres du bourg, dans la plaine du Luy. Elle mesure intérieurement 13 mètres de long sur 6 de large. Nous en savons fort peu de chose, étant donné que les documents font défaut, et que les traditions se sont peu à peu effacées dans l'esprit des familles.

Mais il n'est pas téméraire d'affirmer que cette chapelle est fort ancienne tout comme l'emplacement d'un petit cimetière qui l'entoure, nivelé par le temps, et que trahissent de çi de là quelques pierres vétustes dont il paraît malaisé de connaître l'époque. — Ce cimetière était encore entretenu par la commune en 1825.

Nous laissons ici la plume à M. Dantxoréna (Cahier paroissial de 1849). « On dit que cette chapelle était autrefois l'église paroissiale et, comme tant d'autres dans la contrée elle était devenue le... de la reine Jeanne. Rien n'atteste cependant cette croyance. On aime à la conserver, en raison des pieux pèlerinages qu'on a coutume d'y faire le mois de juin, et de la confiance qu'on a aux prières faites dans cette chapelle, durant le temps des orages. »

— En 1924, l'antique autel de bois gravement compromis par l'humidité des murs et l'état de la toiture, a été refait sur un autre modèle par M. Jean Langléron, de Peyre ; nous y avons conservé le tabernacle primitif avec l'image ciselée de N. S., une statuette de la Sainte Vierge, des colonnettes torses et quelques moulures en couleur.

2° Le Monument aux Morts de la Guerre.

Il a été érigé par la commune et bénit en 1921 par M. l'abbé Lafitte, entouré de M. M. Dupouy et Laborde, missionnaires de Maylis.

Il est en pierre d'Arudy ; le piédestal porte en lettres d'or le nom des 14 enfants de Peyre tombés à l'ennemi ; au-dessus, s'élève une colonne sur laquelle se détachent en relief, une palme, une croix de guerre et le millésime 1914-1918.

Par un sentiment très noble que d'autres ont loué avant nous, le Conseil Municipal a voulu que ce monument, dans le cimetière même, rappelle à tous les passants, l'héroïque sacrifice et le souvenir des Grands Morts de la Guerre.

✶
✶ ✶

Vincent LESCOUTE, tué à Oulches, le 27 septembre 1914.
Marcellin CAMESCASSE, décédé le 14 Novembre 1914, à l'Hôpital de Nevers. suite de blessures.
Eugène MASSETAT, tué à Craonne, le 27 janvier 1915.
Jean St CRICQ, blessé aux Dardanelles, décédé le 14 juillet 1915, sur le navire-hôpital « Canada ».
Célestin MARCASSOULE, tué à Estrées-Canchy (Pas-de-Calais), le 10 octobre 1915.
Paul LAFOURCADE, tué au bois de la Caillette, le 8 mai 1916.
J. Bte LAFOURCADE, tué dans les combats de la Somme en juillet 1916.
Ferdinand DUPERE, tué sous Verdun, le 20 février 1917.
J. Bte FEUGAS, tué à Bixchootte (Belgique), le 31 juillet 1917.
Victor St CRICQ, tué à Chevillon (Aisne), le 1er juin 1918.
Joseph MARCASSOULE, disparu près de Reims, le 29 mai 1918.
Prosper MIMBIELLE, mortellement blessé à Pierrenfon, le 5 août 1918.
Léon FORTE, tué à la Ferme Navarin, le 26 septembre 1918.
Georges DUCERE, tué à Somme-Py, le 28 septembre 1918.

3° Vie Paroissiale.

Nous n'avons pas entrepris de parcourir ici toutes les étapes de la vie paroissiale, dans les années passées ; une simple vue d'ensemble suffira à situer la question dans les temps où nous sommes.

Jadis, et point n'est besoin pour cela de remonter bien haut, la foi s'affirmait sans effort chez l'individu comme dans les familles ; témoin, cette mission qui fut donnée en 1864 sous M. Dantxoréna, par le chanoine Bousquet, l'abbé Passicos supérieur de la Maison de Maylis, et l'abbé Delux, de Buglose, pendant laquelle furent distribuées 1130 communions, et qui ramena toute la paroisse, sauf 5 hommes, « pauvres endurcis, qui résistèrent à la force de la grâce. » (Archives). — Aujourd'hui, il nous serait assez difficile d'établir une comparaison, sous peine de la voir tourner au détriment des chères traditions du passé. Nous subissons les contre-coups d'une époque, dont nous ne songeons pas à dresser le procès, mais qui passe à bon droit, aux yeux mêmes des moins avertis, pour avoir accumulé bien des ruines dans les cœurs, et sapé dans leur base les fortes leçons de l'idéal chrétien. — Malgré cette indifférence actuelle qui s'essaye à pénétrer partout, ce nous est une consolation de dire qu'il se trouve toujours à Peyre de très nombreux foyers où la piété demeure sans reproche, où les vertus d'autrefois paraissent agissantes : la religion y est en honneur, les cérémonies de l'église parlent

encore aux âmes, et le prêtre n'a pas de peine à pénétrer dans les divers milieux qui l'entourent. Cependant, une ombre vient quelquefois contrarier ce tableau ; nous trouvons chez nos paroissiens trop de volontés chancelantes, trop de mentalités qui boudent au devoir, trop de consciences enfin, qui empruntent leurs décisions à un vieux reste de jansénisme dont furent jadis infestées nos régions ; et alors, c'est comme une léthargie spirituelle qui paralyse toutes les forces vives de ceux qui, par état, devraient s'imposer à l'attention publique, par la recherche du bien, l'intelligence du devoir et la beauté de l'exemple.

Ces constatations ne sauraient, malgré tout, nous faire mal juger la paroisse ; et nous aimons mieux lui faire confiance en ce qu'elle a de bon et de foncièrement chrétien : un peuple qui fait montre de sa foi, qui aime son église, qui souscrit sans réserve aux appels de charité qu'on lui adresse, un peuple, qui en un mot porte haut la délicatesse du cœur et la saine énergie des sentiments qui l'animent, peut aller de l'avant dans le chemin de ses destinées : Dieu demeure avec lui.

— Il nous plaît ici de rendre hommage au concours précieux que veut bien nous prêter un groupe d'hommes et de jeunes gens, et qui nous permet, à certains jours, de constituer un chœur paroissial à voix mixtes, dont tous admirent l'ordonnance et encouragent les succès. En soutenant les bonnes volontés et les dévouements qui nous entourent, nous n'avons eu qu'un but : celui de répondre au désir de l'Eglise, qui nous demande de faire apprécier le véritable chant liturgique et de populariser les mélodies qui doivent — selon le mot de Pie X — « maintenir et promouvoir la dignité de la Maison de Dieu ».

L'Œuvre du Denier du Culte est en progrès constant dans la paroisse. Sauf de négligeables exceptions, toutes les familles ont à cœur d'accomplir un devoir essentiel et de travailler au bien général du clergé.

— **La Confrérie du T. S. Sacrement** érigée dans la paroisse par Ordonnance de Mgr Epivent, le 23 mars 1863, en sommeil depuis 1886, a été reconstituée sur des bases nouvelles, en février 1922. Elle compte actuellement 33 membres actifs. Des honneurs spéciaux sont réservés aux confrères défunts.

— **Le culte des Morts** est religieusement conservé dans les familles. — Toute personne a droit à son décès, à trois messes chantées, et un antique usage veut que le prêtre revienne au cimetière, après le *Libera* des 3^{e} et 7^{e} jours, comme aussi au jour anniversaire.

Le soir de la Toussaint, avant et après les Vêpres, M. le Curé passe devant les tombes, et s'associe aux prières des familles.

Pendant deux ans, chaque dimanche à l'heure de la messe paroissiale, les perdants entretiennent un cierge à l'autel de la Sainte Vierge, et avant de quitter l'église, vont se recueillir un instant dans la Chapelle funéraire.

— La paroisse possède sept *croix,* disséminées dans les divers quartiers. On les visite, soit pour la fête de Saint Marc, soit aux jours des Rogations : croix de *Doussine,* — de *Ménicoun,* — de *Lestellou,* — du *Château,* — de *Bitaubè,* — de *Fréricq,* — de *Poublanc.*

Les processions de la Fête-Dieu, se font à celles de *Ménicoun* et du *Château,* où des mains dévouées dressent tous les ans des reposoirs de très bon goût.

— Trois fois par semaine en Mai, et deux fois en Juin et en Octobre, on se réunit à l'église pour les *Exercices du Mois de Marie, du Sacré-Cœur, et du Saint Rosaire*.

— **Le dimanche après Noël** dans une cérémonie des plus gracieuses, M. le Curé consacre tous les enfants de la paroisse, au petit Jésus de la crèche.

— Depuis Juillet 1927, 15 familles offrent généreusement et chacune à leur tour, *le vin de messe* à l'église de Peyre.

4° Mobilier d'église.

Nous serions mal venus de chercher ici, à diminuer le zèle et les nombreux mérites de nos prédécesseurs : l'histoire du passé est là pour rendre hommage à chacun d'eux. Mais, il ne nous déplaît pas de dire que, depuis les six années que nous sommes à Peyre, la générosité des fidèles n'a jamais été prise en défaut, mais au contraire, qu'elle nous a conduit à travailler sur un très large plan dans la maison de Dieu, et à tout ce qui touche à sa cause. On a, du moins, compris que s'il est bon parfois de recevoir, il est toujours meilleur de donner, et qu'une certaine noblesse de geste s'impose à tous les cœurs bien nés.

Il est évident que nous ne pouvons prétendre au luxe des grandes églises. Toutefois, il faut savoir reconnaître que notre mobilier cultuel répond aux nécessités du moment et qu'à peu de choses près nous n'avons rien à envier à d'autres centres plus importants que le nôtre. Grâce aux libéralités de nos paroissiens, grâce à certaines largesses dont la provenance importe peu et dont nous n'allons pas clamer le mérite, nous avons successivement procuré ou offert à notre église : des tapis-passage pour les 3 autels ; 8 gerbes de fleurs en paillon rouge, vert et or ; une bannière à la Vierge (335 fr.) ; un missel Mame ; le fauteuil et les 4 tabourets du sanctuaire ; 5 soutanes bleues et 5 surplis pour les enfants de chœur (385 fr.) ; 1 jeu de burettes en cristal et cuivre doré avec plateau assorti ; une écharpe blanche de bénédiction ; un catafalque complet avec tentures et lambrequin funèbre ; la civière pour les morts ; un fond d'autel noir de 3 mètres avec lettres et motifs blancs cousus ; des canons d'autel pour les messes de morts ; une armoire à linge ; le corbillard paroissial (souscription : 2.149 fr.) ; ses draperies (435 fr.) ; les peintures du sanctuaire ; un brûle-cierges.

Nous avions déjà, entre autres choses : un dais avec sa garniture en étoffe d'or ; un beau tapis rouge pour l'autel et le chœur ; un jeu de bouquets dorés ; une statue de la Vierge de l'Assomption sur brancard, les personnages de la crêche.

✶
✶ ✶

La page que nous venons d'écrire sans orgueil de commande, est tout à l'honneur de nos chers paroissiens. Et nous sommes convaincus qu'ils sauront encore travailler au bien de la Religion et continuer à faire la part de Dieu sur les dons que le Ciel leur a si magnifiquement dispensés jusqu'à l'heure. Ils auront ainsi prêté à la plus belle des causes qu'il soit possible de servir ici-bas, et semé là-haut pour l'éternelle récompense.

==========

DEUXIÈME PARTIE

PEYRE SOUS LA REVOLUTION ET LA TERREUR

----------:--::--:----------

L'*Année 1789*, trouva l'Abbé Jean Monge, curé de Peyre. Lorsque vint en Janvier l'ordre du Roi de convoquer les Etats Généraux de Versailles, M. Monge fut invité à prendre part à l'Assemblée de Dax, avec Messire *François d'Abbadie d'Arboucave*, chevalier de St Louis, baron, haut justicier de la terre de Peyre et de Maslacq (B. P.), pour apporter sa voix à la rédaction des cahiers de doléances, demandés par Louis XVI. Après de nombreux et parfois très longs travaux d'approche, les séances s'ouvrirent à Dax dans la salle du Palais, le 16 mars, pour se continuer jusqu'au 24, devant 282 délégués du clergé, de la noblesse et du tiers-état. Malheureusement, M. Monge ne put répondre à l'appel de son nom et donna mandat à Jean Messin, curé de Castelnau-Chalosse, chargé lui-même de remplacer Vincent de Laragnet, curé de Lacadée et Labeyrie (B. P.) (Armorial du Baron de Cauna).

On sait qu'à cette époque tout le monde souhaitait un ordre fixe et durable de choses ; mais hélas, une tourmente effroyable depuis longtemps préparée et voulue par les passions politiques et les idées philosophiques du 18^{e} siècle, allait bientôt inaugurer pour la France une ère de désolation et de sang, et emporter après elle jusqu'aux institutions mêmes du pays.

En 1790, l'Assemblée Nationale mit au nombre de ses réformes la création des municipalités, grâce à un mode de scrutin accordant droit de vote aux seuls fonciers et propriétaires payant l'impôt.

Peyre se donna alors pour *maire*, M. Joseph Gaxie, notaire royal, et pour *officiers publics*, Bernard Costedoat de Cournet, Jean Dufourquet de Hourquet, Arnaud Lalanne de Hountagniou, Hyacinthe Canguilhem de Bruchon, Daubagnan du Sallet. Fut nommé *procureur de la commune*, Bernard Gaxie de Gentilhomme, remplacé le 19 novembre, suivant par Pierre Carrère, de Bitaubé.

Rendons hommage en passant au sentiment religieux qui dictait aux pouvoirs publics de ce temps de nobles et généreuses décisions dont s'accommoderait mal aujourd'hui l'esprit qui nous gouverne. « Déffence expresse et inhibition est faite à tous hôtes et cabaretiers de tenir dans leurs maisons ny donner du vin sur la rue à personne pendant les offices divins des dimanches et fettes, ny depuis langélus du soir, à peine dêtre privés de débiter du vin, de tenir auberge et de dix livres d'amende aplicable moitié aux réparations nécessaires de lad. commune et l'autre moitié pour les pauvres ».

Heureuse époque où les habitués et fidèles clients de Bigan, de Garos et de Grabette savaient hautement résister aux attraits du bon piquepoult du pays !

✶
✶ ✶

Conformément au décret de l'Assemblée Nationale demandant aux curés l'état de leurs revenus paroissiaux, M. Monge vint à la mairie de Peyre déclarer tous ses biens. Ce n'était là qu'un prélude ; car, vers la fin de cette même année 1790, apparaissait la fameuse Constitution civile du Clergé qui allait jeter de si profondes perturbations au sein de l'Eglise de France et déclarer en faillite la souveraineté du Pontife de Rome.

Pour rester fidèle à sa foi, M. Monge refusa le serment.

Nous aimons transcrire ici avec une religieuse émotion, ces lignes qui diront toute la beauté de caractère et la grandeur d'âme de ce soldat du Christ dont nous entreprenons de raconter l'histoire.

« L'an 1791 et le 6^{e} jour du mois de février, nous, maire et officiers municipaux de la commune de Peyre, assemblés dans l'église parroissialle (1) à lissue de la messe, aux fins d'assister à l'exécution du Décret de l'Assemblée Nationnalle en date du 27 novembre 1790 et sanctionné par le Roy le 26 décembre de la même année, lequel décret a été affiché et publié dans la présente parroisse le 30 janvier dernier. Le Sieur Monge, curé de la présente parroisse a déclaré ne pouvoir faire le serment ordonné par le Décret à tous les eclésiastiques fonctionnaires publicqs, par la raison qu'il était disposé *à rendre à Cézar ce qui appartient à Cézar et à Dieu ce qui appartient à Dieu*.

En foy de quoy nous avons signé avec Sieur Monge.

Monge, curé de Peyre.

Gaxie, maire — Costedoat, offic. — Hourquet, off. — Lalanne, off. — Lafitte, secrétaire-greffier. »

✶
✶ ✶

La Constitution Civile du Clergé, attentatoire aux droits de l'Eglise, ne tendait à rien moins qu'à la priver de son indépendance, de sa hiérarchie, de sa juridiction et de sa discipline. Gardien de la foi et de la morale, le Pape Pie VI condamna le décret et défendit aux ecclésiastiques de prêter le serment qu'on exigeait d'eux ; mais, imbus d'un esprit nouveau et travaillés depuis longtemps par de perfides doctrines, des milliers de prêtres et de religieux se déclarèrent aussitôt en révolte ouverte avec Rome : on les flétrit du nom de prêtres *assermentés* ou constitutionnels ; ceux qui refusèrent le serment, furent appelés *insermentés* ou réfractaires.

Nous eûmes dans nos Landes, au dire de M. Légé, de janvier 1791 à octobre 1792, 191 jureurs tant séculiers que réguliers parmi lesquels, en ce qui concerne notre

(1) Ici, comme dans les diverses citations qui vont suivre nous respectons l'orthographe.

région : Bon, curé de Castaignos, Casassus, curé de Beyries, Crabos, curé d'Argelos (1), Dufourc-Salinis, vicaire de Nassiet, Lacampagne, curé de Bonnegarde, Porte, curé de Bassercles, Miquel et Tabouet, moines de Pontaut, avec leur prieur Péraud.

De 1791 à 1800, 161 prêtres constitutionnels vinrent, des diocèses voisins, s'implanter dans les Landes.

Leur évêque s'appelait Jean-Pierre *Saurine*. Celui-ci usurpa le siège de Dax, au moment où le vénérable Mgr de Laneufville partit en exil pour défendre ses droits. — Saurine, né le 10 mai 1733 à Saint Pierre d'Eysus, diocèse d'Oloron, fut d'abord vicaire à la cathédrale de cette ville. Mais, interdit par la suite par Mgr de Révol, il se retira à Paris ; là, professant au grand jour les idées de la Révolution, il essaya de gagner à sa cause les curés du Béarn et, à force d'intrigues, se fit nommer évêque des Landes. Son sacre eut lieu à Paris le 5 mars 1791 ; le 5 avril suivant il était à Roquefort, le 9 à Saint-Sever, et le 10 il fit son entrée à Dax, entouré de baïonnettes et des gardes du Corps. — Nous n'avons pas à le suivre pendant les dix années qu'il passa dans les Landes, et durant lesquelles, il ordonna 22 prêtres qui jurèrent bientôt fidélité à la Constitution. — Saurine fut ensuite nommé évêque d'Oloron, et en dernier lieu, transféré à Strasbourg. Le 8 mai 1813, étant en tournée pastorale, on le trouva mort dans son lit, à l'ancien couvent des capucins de South.

✶
✶ ✶

Ces prêtres constitutionnels, particulièrement dans nos régions, eurent grand'peine à trouver crédit auprès des populations attachées à leur foi. Ce ne fut que lorsque Pie VI eut solennellement cassé et annulé toutes leurs fonctions, que les yeux finirent par s'ouvrir et que furent enregistrés de nombreux et consolants retours. Disons à la gloire du clergé landais que sur les 191 jureurs déclarés, 7 seulement furent infidèles à leur vocation, et que tous les autres, à de rares exceptions, reprirent place dans les rangs du diocèse : disons aussi, et celà diminuera d'autant la portée significative de la statistique, que les moines étrangers et indigènes, firent plus encore que les prêtres, le serment demandé par la Constitution.

✶
✶ ✶

Le 8 mai 1791, les officiers publics vinrent présenter à M. Monge une « Lettre pastoralle de Monsieur Saurine, Evêque des Landes » (2) avec obligation d'en donner lecture aux fidèles. Le curé fit aussitôt savoir qu'il avait eu une matinée particulièrement fatigante, que son ministère l'avait retenu de 6 h. à 10 h. à l'église, et qu'au moment où il allait monter à l'autel, il avait dû partir administrer une malade. Il ajouta qu' « il se sentoit sy épuisé qu'il ne pouvoit faire ny son instruction au peuple ny la lecture de la lettre pastoralle jusqu'à dimanche prochain ». Devant les ordres formels du procureur syndicq du district, et à défaut du curé, le greffier dut donner lui-même communication du document, à l'issue de la messe.

✶
✶ ✶

(1) Celui-ci fut lâchement assassiné en 1796, au retour d'un voyage à Sault-de-Navailles, et le meurtrier demeura introuvable.

(2) Les mots placés entre guillemets, figurent, pour le travail qui nous occupe, dans les relations écrites des Cahiers Paroissiaux ou des Archives municipales.

La persécution commençait à peine à sévir dans le pays, qu'il se trouva à Peyre des hommes haut placés qui, reniant leurs convictions religieuses, se prêtèrent au désordre et, par tous les moyens, s'arrangèrent pour implanter dans la paroisse des prêtres constitutionnels recrutés un peu partout.

M. Monge continuait depuis huit mois à assurer son service, quand, *le 2 octobre 1791*, un évènement depuis longtemps prévu vint se produire, comme un coup de théâtre, dans notre église même. Vers les 11 heures du matin, deux officiers municipaux, s'assemblèrent sous le porche, en exécution d'une lettre de Dartigoeyte, procureur-syndicq du Directoire de Saint-Sever en date du 27 septembre, et de la demande à eux faite par le sieur Jean *Lannux* né à Piets, vicaire de Saint Médard. Tôt après, le prêtre arriva et remit un extrait du procès-verbal de l'Assemblée électorale de Saint-Sever, daté du 11 septembre, signé du secrétaire Darnaud, qui le nommait curé de Peyre. Puis, présentant son institution canonique signée par Jacques Gros, vicaire général de Saurine, Lannux se fit introduire dans l'église dont il demanda les clés, ainsi que celle de la sacristie. Avant de commencer ses fonctions curiales, le nouvel élu monta en chaire et, après un discours relatif au serment prescrit par la constitution civile du clergé, il promit et jura solennellement devant le peuple réuni, d'être fidèle à la Nation, au Roi, de maintenir de tout son pouvoir le décret de l'Assemblée Constituante, et de veiller avec un soin jaloux sur le troupeau paroissial désormais confié à ses soins. Après quoi, il commença l'office...

✶
✶ ✶

Cette intrusion de Lannux à Peyre n'avait pas été sans surprendre les gens, ceux surtout qui vivaient à l'écart des passions politiques. De par ailleurs, M. Monge s'était assez vite efforcé de faire comprendre à ceux de ses amis qui l'approchaient encore, que le prêtre jureur n'avait aucune juridiction et que ses offices à l'église, étaient tous entâchés de nullité. Dès lors, il paraissait assez difficile au curé constitutionnel de réussir au sein d'une population fortement prévenue contre lui, plus difficile surtout de battre en brèche l'autorité et la personne de M. Monge, toujours reconnues dans l'endroit.

L'ex-vicaire de Saint Médard était à peine installé à Peyre, qu'un curieux incident fit ouvrir tous les yeux sur les intentions jusque-là déguisées de l'intrus.

Le 13 novembre 1791, le procureur de la commune, à la demande d'Arnaud Campaigne, dit Jeanmolin, désigné pour être parrain d'un enfant de Jean Pergé, dit Bigan, et de Marie Campaigne, sa nièce, se rendit chez M. Lannux, vers les 4 heures de l'après-midi. Il frappa à la porte, et on lui apprit que le prêtre était parti pour Pau, et avait pour quelques jours quitté la paroisse. Assez embarrassé devant la carence de tout fonctionnaire public, Campaigne pria le procureur d'aller sans plus attendre quérir un autre prêtre pour baptiser l'enfant en grand danger de mort. Les choses en étaient là, quand Jean Pergé vint, en hâte, annoncer que sa femme, à son tour, était à toute extrémité. D'un geste impératif que seul pouvaient autoriser et son affolement et ses plus chères affections, il exigea la convocation immédiate du corps municipal, pour qu'il lui plût de prendre une décision : celle de faire administrer la mère et baptiser l'enfant. Les autorités communales s'étant donc réunies, il fut décidé qu'on irait chez M. Monge, non assermenté, et toujours à Peyre.

Celui-ci fit tout d'abord et très respectueusement remarquer qu'il ne pouvait faire du ministère, sans se mettre aussitôt hors la loi ; mais il eut beau discuter, ses raisons ne furent point admises, et il dut obéir.

Forte de son droit, mais désireuse avant tout de sauver M. Monge, l'autorité locale informa le District qu'elle prenait sur elles toutes les responsabilités relativement au service demandé, à sa prière et par son ordre. « Ceci, tant pour notre propre tranquilité que pour celle du Sieur Monge qui se conduit jusques à présent dans la plus parfaitte obéissance à la Loy, et pour que le Religion des administrateurs ne soit point surprise dans le cas présent. »

Mais, de jour en jour, l'abîme se creusait entre la paroisse et le curé constitutionnel. Celui-ci, à son retour de Pau, put déjà se rendre compte que le mécontentement grondait un peu partout ; en tout cas, ce n'étaient point ses sentiments d'attache à la Constitution qui allaient lui gagner les sympathies et lui ouvrir le cœur des habitants, restés fidèles à leur foi et partisans de M. Monge.

Sous des apparences résignées, il était facile de découvrir en Lannux une idée de derrière la tête, une idée qu'il se réservait de faire connaître au moment opportun, dût la confusion sur son nom se faire un peu plus grande, et sa décision jeter dans l'embarras les dirigeants municipaux.

Fallait-il voir dans son absence du 13 novembre un prétexte pour couvrir un mécontentement personnel, ou donner le change à une situation qui humiliait profondément son orgueil d'arriviste ? Toujours est-il, que le *11 février 1792*, il écrivit de sa propre main et envoya à M. Monge, ce billet étonnant, qui laisse supposer bien des luttes intimes, et que seules pouvaient alors lui dicter de cuisantes défaites.

« Je permets et consens que M. Monge, ancien curé de la paroisse de Peyre, publie « les bans de mariage de Jean Campagne, dit Grabette, et de Jeanne Costedoat, dite du « Galant ; — de même que ceux de Jean Condom, dit Bidet, et Laurentia Destaillats, et « desserve en outre la paroisse en qualité de pasteur. »

En foy de quoy j'ay signé le 11 février 1792.

Lannux.

Cette démission ne trompa personne, sauf peut-être le parti du jour désireux d'appuyer à Peyre et par tous les moyens, les créatures de son choix. — M. Lannux, plus circonspect, et ayant gardé jusque dans sa soutane le caractère énigmatique des béarnais, pensait qu'il serait plus à son aise dans son pays d'origine ; voilà pourquoi, sans crier gare, et à quatre mois de ses belles protestations de fidélité à la Nation, au Roi et à la Loi, il quittait la paroisse, et rompait brutalement avec les défenseurs locaux de la Révolution. Enfin, il allait être libre...

✶
✶ ✶

Huit jours après, le 18 février, et sous l'empire d'un embarras compréhensible, les conseillers municipaux de Peyre envoyèrent un des leurs au District de Saint-Sever, avec le procès-verbal de l'abandon fait par Lannux du bénéfice de la cure, et de son intention d'occuper la paroisse d'Uzan (B. Pyr.) Le Tribunal ne prêta qu'une faible attention au dossier, et sans autres ménagements, retourna les pièces au Conseil de Peyre. Nos édiles ne se tinrent pas pour battus, et sans autres formes de procès envoyèrent de nouveau au chef-lieu une protestation sévère, rappelant les juges au respect de la loi, et les priant de bien vouloir relire pour leur profit, l'article 24 de la Constitution civile du clergé, concernant les vacances survenues dans une cure par la mort ou la démission des titulaires.

Cette fois, l'incident fut retenu, et l'ambassadeur revint à Peyre, heureux de s'être fait entendre.

✶
✶ ✶

Cinq jours ne s'étaient pas écoulés, que les délégués du peuple à peine remis de leurs émotions, durent s'adresser aux administrateurs du Directoire et au Procureur général syndicq de Saint-Sever, pour savoir ce qu'il y avait de vrai, dans un bruit répandu en plein marché de Hagetmau, et d'après lequel les troupes nationales devaient venir faire une enquête à Peyre.

La lettre de la municipalité, ne feignait de voir à toutes ces menaces que le contre-coup de la démission de Lannux. La vérité, c'est que celui-ci avait accusé la paroisse de lui avoir réservé un accueil peu favorable, le 2 octobre précédent, et de s'être montrée depuis lors d'une humeur si belliqueuse, qu'il ne se croyait plus en sûreté parmi ses habitants. « Quelle erreur disait le mémoire, puisque la municipalité luy à toujours demandé de luy faire part du plus petit affront qui luy seroit fait par parole, grimasse ou autrement ; et jamais il ne s'est plaint de rien. » Et plus bas : « La paroisse ne se croit en rien répréhensible et jouit d'une paix inaltérable. »

De fait, Lannux avait affirmé qu'il aurait vite quitté Peyre si ses démarches l'amenaient à la cure d'Uzan ; par là, s'expliquaient ses voyages à Orthez, à Pau, et son absence prolongée de la paroisse. Et c'est enfin lorsqu'il eut en mains son bénéfice, qu'il partit pour Saint-Sever chercher son traitement... avec une avance de 3 mois. Revenu à Peyre, il porta bien haut la nouvelle de sa démission, et fit, sans plus tarder, tenir à M. Monge la délégation de pouvoirs précitée.

Lannux s'en alla donc en Béarn, dans le poste si ardemment convoité. — Depuis lors, dans nos Livres, c'est le silence sur son nom. Mais nous savons qu'il reconnut plus tard ses erreurs, en demanda pardon et mourut selon le cœur de Dieu, dans sa famille, à Piets. (B.-Pyr.)

Son corps repose dans le sanctuaire de son église natale devant le maître-autel.

✶
✶ ✶

Devant cette situation tour à fait anormale, et « pour la desserte du culte », le maire et les officiers publics prièrent de nouveau M. Monge de reprendre provisoirement ses fonctions, et ce, au refus de tous les autres prêtres qui n'avaient pu ou voulu rendre aux habitants le plus petit service. Car, il fallait sur place un curé qui ralliât tous les suffrages et capable de s'imposer à la population. « Est-ce donc, écrivaient les délégués, est-ce une entreprise trop ozée de notre part ? Messieurs, nous avons cru le contraire... Vos sentiments d'amours pour la constitution nous sont déjà connus, et nous en espérons de nouvelles preuves, en nous rendant justice sur les faits pour lesquels nous sommes instruits, et en nous accordant préalablement la justification d'yceux... car le dit Monge a resté et habitte dans la Parroisse d'une manière et conduite irrépréhensible... »

✶
✶ ✶

— En même temps qu'elle marquait un pas décisif dans l'ère violente de la persécution, l'année 1791 fut désastreuse pour l'agriculture du pays.

Une inondation du Luy comme rarement on en vit à Peyre, causa des pertes immenses à tous les riverains, et une commission de deux membres : Jean Dagest de

Jeantoire et Pierre Massetat de Lamarche, fut nommée pour l'estimation des dommages. Les experts « devant Dieu et leur conscience » portèrent : 1.200 livres pour les foins, 3.000 pour les froments et maïs, 1.200 pour les maisons, 2.500 pour les éboulements. Telle fut l'étendue du fléau, que 8 « journades » de terres labourables et de vignes furent totalement ravagées, des échalassières emportées, si bien que la municipalité en fut réduite à demander à St Sever « 30 kas de grain, froment et maïs pour obvier à l'année misérable que nous subissons ».

Or, il arriva que de tristes individus profitèrent des circonstances, en organisant partout le vol et la rapine de façon si savante qu'il n'y eut bientôt plus à Peyre de sécurité pour personne. En veut-on des exemples ?

Ici, c'est l'abbé Monge qui voit disparaître des greniers du château où il mettait son grain « une pille considérable de millocq ». Considérable, en effet : 13 mesures et 8 poignères. Là, c'est Jean Dagest de Jeantoire, c'est Jean Carrère de Hartanè, c'est Jean du Séré de Ménutte qui déclarent à la mairie des vols de 600, 700 et 1568 épis de maïs. Une autre fois, Marie Mimbiolle de Laouillon « perd » poules et poulets, 2 paniers d'oignons, une pelle en fer, un dessus de marmite, l'Imitation de J. C., 17 grandes barres de chênes « blancqs écorchés », plus 2 charrettes décorses de chênes blancqs ». Plus loin, ce sont des canards, des poules, du lin, des échalas, des fruits, des légumes, dont on ne trouve plus trace chez Jean Monségur du Haou de Nougué, chez les demoiselles Destaillats, chez Jacques Dunoguier, officier de santé à Larcoutè.

Enfin, comme bouquet, ce vol monstrueux commis au préjudice de Pierre Ducos, du Moulié : « 37 livres de lin peigné, 6 linceuls, 1 pièce ½ de drap détoupe, 3 "tabailles" détoupe, 1 peigne de fer, 2 jambons du poids de 22 livres, 2 pièces de lard, 1 couston, 2 pots de grèce, 7 cuillères, 4 mesures de millocq, 2 chemises d'homme, 1 tablier de capit, 3 râteaux, 3 bâches, une grande chaudière, 10 pointes de herce, une barre de fer pour le feu, 1 terrine ½ de méture, 4 plats, 22 assiettes, 5 poules, 1 voland pour coupper le foin, 1 bidon... et autres choses que je ne connois pas ».

Après visite domiciliaire en cinq endroits différents, on trouva à P... dans un tas de feuilles de châtaignier, 1 pot de graisse, et dans un second tas 4 plats, 22 assiettes, et une poule recouverte d'une terrine, Or la mère « a surtout recommandé de ne pas coupper la terrine qui couvrait ladite poule ».

Que dites-vous de ces regrets ?... Ils sont tout simplement admirables...

✶
✶ ✶

Nous voici à l'année 1792. La guerre religieuse va revêtir une forme nouvelle et s'étendre dans la France entière ; au nom de la liberté, au nom du peuple souverain, elle dirigera ses coups contre ce qu'elle va appeler les préjugés et les vestiges du passé.

Tout d'abord, l'Assemblée Législative lança ses décrets contre les émigrés et contre les prêtres ; elle ordonna aux premiers de rentrer en France dans le délai d'un mois, sous peine de se voir confisquer tous leurs biens, et informa les seconds qu'il lui était loisible de les envoyer en exil, sans autre forme de procès. Vint ensuite l'obligation imposée aux communes de dénoncer les biens propres des citoyens, passés à l'étranger. C'est ainsi que Peyre déclara : l'ancien presbytère non affermé depuis 10 ans ; ¾ d'arpents de terre en nature de pré et quelques troncs de chênes loués tous les ans pour l'entretien de l'église ;

¾ de journade de touya appartenant à la dame de Crozeiller, faisant partie de la métairie de Larribaigt ; tous les biens de François d'Abbadie d'Arboucave.

— On vit alors en maints endroits s'élever *l'arbre de la Liberté*. Nous savons qu'à Peyre celui-ci fut planté dans la cour du presbytère et que là, se donnaient les avis intéressant les citoyens, que se tenaient les fêtes civiques le jour de la décade et que se chantaient les airs révolutionnaires du « Ça ira » et de « la Carmagnole ». Nous verrons plus loin comment, autour de cet arbre symbolique, le curé-jureur Lassalle devait plus tard se montrer tristement célèbre.

— Enfin, eut lieu le 8 juin 1792, dans un ordre d'idées tout à fait différent, l'inscription aux patentes, demandée par le District au nom du Gouvernement.

Peyre comptait à cette date : 2 chirurgiens, 2 débitants de tabac, 1 quincaillier, 3 aubergistes, 1 négociant d'œufs, 1 forgeron, 1 charron, 1 maçon, 1 charpentier, 2 négociants à cheval, 3 tailleurs, 7 tisserands, 6 sabotiers.

✶
✶ ✶

Regardons maintenant de plus près les cruelles exactions auxquelles va être soumise l'Eglise de France.

Le 23 juin, le Directoire du District de Saint-Sever ayant appris qu'un certain nombre de prêtres réfractaires continuaient à rester à Morganx, Monségur, Peyre et autres paroisses, avec l'intention d'y faire leurs fonctions curiales, lança l'interdiction contre « ces rebelles » avec obligation pour les municipalités, de faire exécuter la loi. Voici quelques considérants du tribunal :

« Considérant que tous les maux et les troubles viennent des insinuations de ces prêtres malveillants, et que par de faux bruits les citoyens des campagnes se persuadent que la Constitution doit être renversée et les curés constitutionnels chassés ;

« Qu'il est du plus grand intérêt pour le bien public et le maintien de l'ordre social, de détruire toutes ces chimères qui ne tendent à rien moins qu'à allumer le feu de la guerre civille et que l'Administration serait grandement répréhensible s'y elle ne réprimait d'une manière efficace les menées de ces agitateurs publics,

« Enjoint aux municipalités de Lacrabe et Morganx, Monségur et Peyre, et Labastide-la-Reine, de veiller à ce qu'aucun office public ne soit célébré par les prêtres insermentés et notamment par : *Falcou* ci-devant, curé de Morganx et Lacrabe, *du Cournau* frères, curés de Monségur et Mant, le vicaire de Labastide, *Monge* curé de Peyre, les tous interdits par l'Evêque des Landes ; — Ordonne que toutes les églises où les prêtres constitutionnels ne célèbrent pas, soient et demeurent fermées ; — défend aux prêtres insermentés de rester sur leur territoire au lieu de se rendre au cy-devant séminaire d'Ayre ; — donne la faculté de requérir la gendarmerie nationnalle à la caserne de Samadet, aux fins arrêter tous les prêtres de la région et les traduire au grand séminaire du Mas d'Ayre, lieu désigné par l'arrêté du 7 mai dernier. »

(23 Juin 1792, l'an II^{e} de la Liberté.)

Cette fois, les ordres étaient formels. Malgré cela, la municipalité de Peyre, prise entre le désir de plaire à Saint-Sever et la crainte d'ameuter la population, cherchait par

toutes sortes d'expédients à détourner la loi et à en retarder l'application. Elle n'ignorait pas non plus, que la personne de M. Monge était regardée par tous comme inviolable et sacrée, depuis surtout le départ de Lannux pour la cure d'Uzan. Seuls, les révolutionnaires s'agitaient ; craignant de se heurter à des passe-droits d'où leur prestige pouvait sortir affaibli, ils forcèrent la main aux officiers communaux pour avoir à Peyre, faute de mieux, une créature de leur choix.

Les choses s'annonçant comme devant se passer sans trop de risques, ceux-ci s'adressèrent à un nommé *Tabouet*, curé jureur de Poudenx, moine cistercien de Pontaut. Les débuts furent heureux... Or, un mois à peine s'était écoulé depuis sa nomination à la cure de Peyre, que Tabouet envoya au maire du lieu, la lettre suivante :

« M. M. Maire et Officiers Municipaux.

« Au retour de dire ma messe dans votre parroisse, j'ay été insulté par un jeune homme à coup de caillou dans le fond de la grande... (illisible), et j'ay été obligé de crier à l'assassin. Je me suis sauvé comme j'ay pu. En conséquence, comme mes jours sont plus précieux que votre parroisse, je suis déterminé à ne plus y aller pour votre tranquilité. Je vais en conséquence porter ma plainte au District et, de là, au Département, pour ma sûreté.

J'ay l'honneur d'être, Messieurs, avec tous les sentiments civiques et de fraternité,

Tabouet, desservant jadis la cure de Peyre. »

Il est facile d'imaginer l'effet produit sur l'esprit des conseillers, par la plainte du curé de Poudenx. Séance tenante, ceux-ci envoyèrent leurs excuses à la victime, et lui signifièrent que son agression ne resterait pas impunie ; à cet effet, ils priaient le curé de se rendre à Peyre, pour faire connaître le signalement du coupable pour le livrer ensuite à la rigueur des lois, « et le plutôt ne sera que le meilleur, demain même après midy. » — Mais Tabouet ne répondit pas à l'invitation qui lui fut adressée, aimant sans doute mieux s'en tenir au silence, et ne point froisser de nouveau les sentiments de ses inciviques voisins.

✶
✶ ✶

Le 7 août, le maire Dubern et les officiers municipaux répondant enfin aux ordres du District en date du 7 mai et du 19 juin 1791, enjoignant la chasse à tous les prêtres insermentés, se présentèrent au domicile de M. Monge ex-curé de Peyre. Ils entrèrent dans la maison, parcoururent toutes les pièces, fouillèrent jusqu'aux moindres recoins ; M. Monge demeura introuvable. Supposant qu'il s'était réfugié dans quelque famille de la paroisse, ils se rendirent chez *Doussine*, chez Pierre Camescasse, de *Lhoste*, à *Jeanmolin*, chez Jean Mimbiolle, du *Régent*, chez *M. Gaxie*, à *Cournet*, à *Poublanc*, chez Lalanne-*Mireloup*, à *Hourquet* ; ils eurent beau perquisitionner, au bourg comme à la campagne : l'abbé Monge ne parut nulle part. Probablement averti du Mandat d'arrêt lancé contre lui, il avait pris ses précautions et avait quitté Peyre ; quelques semaines plus tard, on apprenait, en effet, qu'il était passé en Espagne.

M. Monge ne revint pas à son poste, comme l'abbé Dastugues, (plus tard curé de Peyre), après l'accalmie qui suivit les temps troublés de la Terreur ; il y a donc lieu de croire qu'il trouva dans l'exil la récompense de sa fidélité à la cause de l'Eglise Romaine.

✶
✶ ✶

Qu'on nous permette de donner ici pour mémoire quelques chiffres sur les prêtres du diocèse, qui souffrirent alors persécution pour le Christ.

6 furent guillotinés et moururent pour leur foi. Citons leurs noms qui méritent de passer à la postérité. Les abbés *Cabiro* de Hauriet, vicaire à Samadet ; *Nautery*, d'Aire, curé de Castandet ; *Damborgez*, né à Salies, vicaire à Labatut ; *Dubayle*, né à Castelnau-Tursan, vicaire à Saint-Loubouer ; *Labbée*, chanoine de Saint-Loubouer ; *Lannelongue*, curé de Gaube.

308 prêtres, tant séculiers que réguliers, passèrent en Espagne pendant l'année 1792. Près de nous : les abbés *Bernède*, de Poudenx, *Dastugues*, de Monget, *Falcou*, de Morganx, *Lacoste*, de Mant (mort curé de Sainte-Colombe), *Viella*, prieur de Pontaut.

78 réfractaires, échappant aux poursuites, purent se cacher dans nos Landes, de mai 1792 à septembre 1795. On cite *les quatre frères Ducournau* du Placiat de Monségur, respectivement curés de Mant, et de Monségur, ou vicaires à Labastide-la-Reine et dans le diocèse de Lescar.

9 furent condamnés à la déportation sur les pontons de Rochefort ou sur les côtes insalubres de la Guyane.

70 furent emprisonnés au Couvent Sainte Claire de Mont-de-Marsan, et 27 à Aire, parmi lesquels Falcou, curé de Morganx qui, ne voulant plus de la cellule demanda bientôt au Département ses papiers pour l'étranger.

Enfin, 17 jeunes gens engagés déjà dans la milice sainte, furent ordonnés en Espagne par les Evêques d'Aire et de Dax, en 1791, 92 et 96. (Légé).

✶
✶ ✶

Malgré la surveillance extrême dont ils étaient l'objet, certains prêtres trouvaient encore le moyen de tromper les agents de la force publique. Ainsi, on cite le cas du curé de Saint-Médard (B. Pyr.) qui se glissa plusieurs fois jusqu'à Peyre pour y exercer son ministère. On se réunissait à *Magret*, à *Charman*, au *Poucht*, à *Gentilhomme*, à *Poublanc* ; et là, dans un coin de grenier ou de grange, sous un dessous d'escalier, à la faveur de la nuit, le prêtre célébrait les saints Mystères, et de sa parole réconfortait les âmes, souffrant dans leur foi ou visitées par l'épreuve. Il est facile d'imaginer ce que devaient avoir de touchant aux heures pénibles que l'on vivait alors, ces rares rendez-vous où pour pratiquer sa religion il fallait se cacher, et cela, au nom de la Liberté dont les principes étaient clamés par ceux-là mêmes qui s'en faisaient les bourreaux.

Soutenu par un courage surhumain, le curé de Saint-Médard poussait parfois jusqu'à *Monget*, et, savamment déguisé sous des habits de paysan, venait tenir ses pieuses réunions à *Loustaou*. C'est là encore que montaient tous les prêtres du voisinage, pour se soutenir et s'encourager mutuellement dans un commun sacrifice : douces et consolantes rencontres d'où les cœurs, retrempant leur courage, partaient ensuite pour de nouveaux combats. Entre temps, ces prêtres demeuraient cachés dans les bois avoisinant le Luy, vivant de la charité des fidèles et plus souvent de misère. La nuit, ils quittaient leur

retraite, et s'en allaient à Monségur, Mant, Monget et Peyre, offrir leurs services aux populations, dont ils demeuraient toujours et malgré tout, les gardiens.

✶
✶ ✶

Nous voici arrivés en un temps où les difficultés se multiplient comme à plaisir sous les pas des officiers publics. On sent qu'à Peyre la population n'a que faire d'un régime qui violente les consciences et jette partout le désarroi ; bientôt, le mécontentement devient si fort, que les autorités sont obligées d'avertir le District qu'il faut une bonne fois parer à la situation créée dans la paroisse par le double départ de Lannux et de M. Monge.

C'était, en effet, l'époque où les familles exigeaient un curé à demeure, en raison de la maladie et de la grande mortalité qui désolaient le pays. De guerre lasse, et non moins désireux de rétablir leur prestige que de pacifier les esprits, les conseillers municipaux firent appel pour le service religieux à un nommé *Porte*, curé jureur de Bassercles.

Le bruit des affaires de Peyre et des aventures arrivées à Tabouet, n'avaient fait qu'un tour de région, et Porte n'en ignorait rien. Mais pour ne point désobliger son monde, il s'empressa de répondre à l'invite qui lui était adressée, et, muni des lettres de crédit venues de Saint-Sever, prit possession de son office « pour assurer à Peyre la visite des malades, les cérémonies d'enterrement, et ce, pour le bien des âmes, le maintien de la paix et la tranquillité de tous. » Malheureusement, une cruelle jalousie de métier avait surgi entre les curés de Poudenx et de Bassercles ; et l'on raconte que Tabouet était venu dire la messe à Peyre trois dimanches durant, dans le but de narguer son confrère voisin. Celui-ci, d'ailleurs, n'avait jamais joué franc jeu, et il démasqua un jour ses batteries, d'une façon aussi inattendue que grotesque.

Le 20 novembre 1792 mourut à Peyre, une femme nommée Jeanne, du Lucq. Le jour même, la famille envoya un exprès à Bassercles, prier le curé de venir procéder aux obsèques. Mais celui-ci, profitant d'une occasion qui lui était si opportunément offerte, répondit au courrier qu'il ne pouvait se déplacer, et qu'il avait même besoin des deux jours suivants pour traîter affaires aux marchés d'Orthez et de Sault-de-Navailles. Ce ne fut à Peyre, qu'un long cri de surprise. La municipalité se faisant alors le porte-parole autorisé de la famille en deuil, écrivit au curé de Bassercles pour lui montrer l'effet désastreux produit sur la population par ses prétextes d'absence que seul son devoir professionnel l'empêchait d'invoquer. Mais la lettre manqua son destinataire parti, comme il l'avait annoncé, pour la foire voisine. Et alors, en désespoir de cause, devant l'état de décomposition du cadavre, le maire dut présider l'enterrement.

✶
✶ ✶

Le 29 mars 1793, les Tribunaux du District demandèrent aux communes de dresser l'inventaire des biens d'église, et d'apporter dans les caisses de la Nation, les richesses de tout genre ayant appartenu jusque-là aux paroisses : c'était, mais un peu tardivement exécuté, le décret de l'Assemblée Constituante du 21 décembre 1791, portant confiscation des biens du clergé, et les mettant en vente sous le nom de biens nationaux.

Conformément à ces ordres, le conseil général de la commune se réunit pour délibérer ; er après avoir revu l'inventaire qu'il avait déjà fait le 15 juillet 1792, informa le District de Saint-Sever que l'église de Peyre ne possédait aucun effet à la disposition de l'Etat, et qu'elle ne pouvait se défaire du mobilier cultuel qui lui restait en propre, savoir :

un calice, un ciboire, un ostensoir, 4 chasubles bordées d'or et d'argent, 1 chape, 2 aubes, 2 surplis, un encensoir et la navette, une croix de cuivre avec manche en bois, du linge d'autel usagé.

✶
✶ ✶

Des jours mauvais vont se lever maintenant pour les armées françaises. Attaquée au nord et à l'est par les Anglais, les Autrichiens et les Prussiens, au sud par les Espagnols, la Convention décrètera la levée en masse des jeunes gens et hommes capables de servir, de 16 à 45 ans. Hélas, les munitions, les vivres, manqueront partout ; et les troupes commandées par des chefs incapables, seront envoyées à la mort avec une prodigalité et une cruauté sans exemple.

Le 25 avril 1793, Jean-Pierre Labat, adjudant-major de la Garde-Nationale du canton de Hagetmau monta à Peyre requérir une force armée, pour courir au devant des Espagnols qui venaient, l'avant-veille, d'envahir la frontière et d'emporter la redoute du parc de Béhobie, près d'Hendaye. Aussitôt, le tocsin appela à la mairie tous les hommes susceptibles de porter les armes, et un registre fut ouvert pour l'inscription immédiate des volontaires. Les choses en étaient là, quand arriva d'Ustaritz un appel adressé à tous les procureurs syndicqs des Landes, daté de Bayonne le 23 avril : « Notre territoire est envahy. Le général servant vient de nous annoncer qu'après un feu qui a duré depuis 3 heures du matin jusqu'à une heure de relève, l'ennemi s'est rendu maître du chemin par lequel il peut aller et marcher sur Bayonne. Nous vous conjurons, citoyens, de faire arriver sans délai à Bayonne autant d'hommes bien armés qu'il est possible, et en outre tous les fusils de guerre que vous pourrez vous procurer. La liberté est en péril ; sauvons-la en écrazant les tirans et leurs satelistes. »

Cet appel était à peine entendu, que Jean Catalogne, dit Héourè, cultivateur, vint apposer son nom sur les listes de volontaires. Quelques jours après, le 9 mai, imitant son exemple, se présentèrent à la mairie les jeunes gens de Peyre pour faire partie du contingent demandé par Dubalen et Dartigoeyte au nom du Comité de Salut Public, pour le bataillon de Saint-Sever. Les noms furent tirés au sort : Jacques Dunoguier, de Larcoutè, chirurgien ; Jacques Camescasse, de Poyanne ; Jacques Camescasse, dit Massétat ; Jean Dauga et Pierre Costedoat, domestiques à Cournet ; Bernard Destaillats, à Estèben ; Jean Molia, du Poücht.

A leur tour, dans un élan patriotique et à une heure où le danger rapprochait tous les cœurs, les habitants donnèrent du blé, du foin, de la paille, du bois, de la charpie, et en général tout ce qui pouvait être utile à la subsistance militaire des hommes en campagne.

74 fusils dont 14 susceptibles de porter la baïonnette, 44 chevaux prêts à être équipés furent déclarés à la mairie, ce pendant que 47 hommes et jeunes gens de 18 à 40 ans étaient inscrits d'office sur les listes de recrutement.

Pour sauvegarder l'ordre punlic dans la commune et défendre éventuellement les habitants, 19 sections de gardes composées chacune de 10 unités, se formèrent parmi les non-mobilisables. Elles furent commandées par le maire Dubern, Bernard de Counet, Pierre Bitaubé, Le Micq de Hourquet, Hountagniou, Pierre de Lhoste, Jeantoire, Jean du Massip, Lafitte, Lahitte Grabette et Sallet.

— Aux émeutes et insurrections de 1792 avaient succédé des jours mauvais pour la Patrie ; il fallait des soldats pour défendre les frontières, il fallait surtout des vivres et des équipements pour les armées.

L'impôt du sang coûtait cher aux familles, les réquisitions multipliées finissaient par amener partout la plus désolante misère ; mais les procureurs syndicqs de Sr-Sever demeuraient intraitables ; « sy hon n'arrive pas jusqu'à vendredy soir au plus tard, nous désignerons nous-mêmes les citoyens à marcher » écrivaient à cette époque Dubalen et Dartigoeyte aux édiles de Peyre.

Et ce furent alors, bon gré mal gré, des équipes de 25 et 30 bouviers mobilisées à la fois pour se rendre à Mont-Adour (St-Sever), à Orthez, parfois même à Peyrehorade ; elles étaient conduites par Canguilhem, Costedoat-Cournet et Daubagnan-Sallet. — Pour la seule année 1793, ceux-ci remirent aux magasins des subsistances militaires : 23 quintaux de froment ou farine de méteil, 8 quintaux de maïs, 13 charettes de foin, de l'avoine, « toutes les vaches vieilles pour le 18^{e} Dragons », des sabots, tout le bois nécessaire à la confection des crosses de fusil ; ils durent, une fois par mois, fournir un bouvier, au district de St-Sever, avec bœufs et charrette ; et ce « sous peine d'être déclarés suspects et de se voir appliquer les mesures révolutionnaires. »

C'était, on le voit, la manière forte dans toute sa rigueur.

Mais bientôt, la population, privée des choses indispensables à la vie, dût implorer l'aide des pouvoirs publics. C'est ainsi que le 11 messidor an II (30 juin 1793) ordre fut donné par Mont-Adour d'aller prendre à Dax 85 quintaux de maïs à distribuer comme suit : 1 livre aux travailleurs, ½ à tous les autres citoyens Jean Forté du Trouilh et Barthélemy Sarramone allèrent chercher livraison. — le 25 messidor (13 juillet) le maire Dubern se rendit à St-Sever pour lever 38 livres de savon. Pour remercier le District, il remit aux représentants du peuple, pour les besoins de l'armée, « 36 linceuls de lit donnés par les bons républicains de la commune. »

— A quelque temps de là, le 21 thermidor (9 juillet) Bernard Mimbiolle fils aîné du Régent et Bernard Costedoat, cadet de Cournet, s'offrirent à partir pour Hagetmau travailler au lessivage des terres salpêtrées et « pour apprendre à fabriquer ledit fulminant destiné à foudroyer les tirans. » — Imitant leur exemple, Jean Lalanne, de Doussine, s'engagea dans la salpêtrerie de St-Sever, et quelques semaines plus tard, le 28 vendémiaire (19 octobre) « vu sa capacité et son intelligence » fut envoyé monter, à Peyre même, et sous le contrôle de la municipalité, un atelier modèle, « destiné à lessiver les terres avec succès. »

✶
✶ ✶

On sait comment, grâce à la valeur militaire et au sens pratique de Carnot, la France put triompher de ses divers ennemis : les victoires de Hondschoote et de Wattignies sur les Anglais et les Autrichiens (1793), la conquête des Pays-Bas et de la Hollande, celle de la Catalogne et de la Navarre (1794-95), rendirent au pays tout son prestige, mais ne marquèrent véritablement la fin de la coalition, qu'en 1795, par les traîtés de Bâle et de La Haye.

✶
✶ ✶

C'est encore pendant cette année 1793 que fut adopté *le calendrier républicain*. Les mois, baptisés de noms à consonances poétiques, furent partagés en trois périodes de dix

jours ; le dixième jour, *la décade*, était déclaré jour de fête et de repos et devait remplacer le dimanche ; aux noms de saints furent substitués des noms de plantes, d'animaux, d'ustensiles...

Ce Calendrier compta du 22 septembre 1792 et fut officiellement supprimé l'an XV de la République, en 1806.

Depuis la pénible et surprenante incartade du curé de Bassercles, Peyre était demeuré sans pasteur. Mais le parti du jour, désireux de donner des gages à la Révolution, implanta dans la paroisse un autre curé jureur, nommé *Lassalle*, natif de Lescar.

Des bruits tendancieux couraient sur son compte et on allait jusqu'à dire qu'il n'avait jamais reçu les Ordres. Avec une audace incroyable, il s'efforça de faire sur sa personne œuvre de conciliation locale, promettant beaucoup, mais donnant aussi des signes non équivoques d'attachement à la Constitution. De cette Constitution, il fut à Peyre l'agent le plus actif et le plus remarqué. Ainsi, on raconte qu'après les assemblées de l'église, le jour de la décade, ce malheureux ouvrait la danse du « Ça ira » autour de l'arbre de la liberté planté dans la basse-cour du presbytère. D'autres fois, il arrêtait les promeneurs que scandalisaient ces folies, et il les obligeait à faire le tour de l'arbre, s'ils ne voulaient pas passer pour suspects aux yeux des partisans du régime.

Un tel autocrate ne pouvait manquer d'amener la révolte de l'esprit public. Déjà, certains indices laissaient entrevoir de pénibles réalités ; craignant donc qu'un beau jour la lumière ne se fît sur ses origines et ses multiples tractations, Lassalle quitta brusquement la soutane, et rentra dans la vie civile. Le 30 Novembre 1793, il écrivit aux agents municipaux de Peyre cette lettre qui met à nu toute sa vilenie, et fait grand mal au cœur :

« Citoyens, conformément aux vœux d'une nation libre, je me suis déprêtisé, mes titres ont promis à la Commission Centralle. Recevez ma démission, et, d'après le serment que j'ay fait de ne plus servir comme prêtre dans la République, Salut et fraternité. »

Lassalle avait à peine quitté Peyre, qu'il s'en allait inaugurer une vie d'aventures, à Aurice, avec un nommé Marromes, comme lui de Lescar.

✶
✶ ✶

— Le 7 prairial an III, (28 mai 1794) fut dressé à la mairie de Peyre le compte exact des assignats portant empreinte de la royauté, de 5 livres et au-dessus, démonétisés par la loi du 27 floréal (16 mai) en dépôt dans les caisses de la commune. On y trouva : 2 assignats de 50 livres, 6 de 25, 119 de 5, et une seconde fois le 17 fructidor (4 septembre), 138 assignats de 5 livres, 1 de 25 et 600 livres en valeurs diverses.

Le 8 thermidor an IV (26 juillet 1795), en conformité de la lettre envoyée de Hagetmau par le citoyen Dubourg, commissaire du pouvoir exécutif dans le canton, fut fait le dénombrement de la population. Nous avons dit plus haut que Peyre comptait à cette date 618 habitants ainsi partagés, 106 hommes veufs et mariés, 127 femmes, 156 garçons de tout âge, 195 filles, 30 soldats sous les armes, 4 morts ou disparus. — Nos familles n'étaient pas de ce temps dans l'aisance qu'elles connaissent aujourd'hui ; et peut-être n'avaient-elles pas pour les aider dans leurs rudes travaux, ces précieux auxiliaires actuellement multipliés jusque dans nos moindres fermes. De par ailleurs, nos paysans

devaient demander à la terre avec l'appui de leurs bras, de quoi subvenir aux nécessités du moment.

En 1795, on trouvait à Peyre : 60 bœufs, 40 vaches, 50 veaux, 27 chevaux, 2 mulets, 180 moutons, 12 chèvres, 82 porcs. Les biens particuliers comprenaient : 105 arpents de froment, 135 de maïs, 12 d'avoine, 5 de fèves, 5 de pommes de terre, 39 de châtaigneraies, 58 de prairies naturelles, 60 de pâturages, 29 de lin, 35 de vignes.

(Archives municipales)

✶
✶ ✶

— Après les jours sanglants de la Terreur où, au dire des historiens (Histoire de France, Mame, pag. 520) plus de 300.000 victimes périrent, sans compter celles qui moururent de misère et de faim, les esprits souhaitaient le calme et la tranquillité. Au dedans et au dehors, tout reprenait une marche régulière, et seuls les révolutionnaires furieux de leur défaite, s'essayaient péniblement à troubler l'ordre public et à semer l'épouvante. Sans doute, les prêtres souffraient encore ; mais ils trouvaient aussi dans le dévouement et la profonde affection de leurs ouailles, de quoi adoucir leurs souffrances, peu à peu ils apparaissaient au sein de leurs populations. *Le 9 nivose an V* (29 décembre 1796), 19 citoyens de Peyre écrivirent à l'agent municipal :

« Désirant jouir de la liberté du culte qu'ils professent et ce conformer à la loi du 7 vendémiaire sur la polisse des cultes, article 17, déclarent qu'ils entendent vouloir pour l'exercice du culte catholique l'enceinte de la cy-devant église de lad. commune, et demandent qu'il leur soit donné acte de lad. déclaration ». Mais la paroisse n'avait plus de curé : M. Monge était mort en exil, et ses successeurs, tous constitutionnels, avaient disparu depuis plus de trois ans. Les véritables pasteurs restés par delà les frontières, n'osaient encore reprendre leur houlette, craignant à juste titre qu'une saute de vent politique, n'emportât après elle le fragile état de choses : c'était donc pour la paroisse une situation des plus tristes, et tous réclamaient un curé à demeure. Les municipaux s'en furent alors solliciter deux prêtres du voisinage ; et *le 27 nivose an V* (17 janvier 1797) l'Abbé Bernard Ducournau, prêtre catholique du Placiat de Monségur, l'abbé Thomas Dupin, également prêtre catholique, acceptèrent de servir la paroisse. Ils firent auparavant devant l'agent municipal de Peyre, la déclaration suivante demandée par la loi, et qui sauvegardait leur liberté : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain, et je promets soumission et obeyssance aux lois de la République ». Nous n'avons pas à dire si cette formule renfermait un piège, et si elle impliquait la reconnaissance de tout ce qui s'était fait depuis 1789. Enfin, l'an VIII (1799) apparut la Constitution du Consulat, par laquelle Bonaparte désirant recouvrer la paix avec l'Eglise, engagea avec le Pape Pie VII des négociations qui aboutirent à la signature du Concordat (15 juillet 1801). L'année suivante, en la fête de Pâques (18 avril 1802) la cérémonie du rétablissement du culte catholique eut lieu à Paris, dans l'église Notre-Dame, devant les consuls et tous les grands corps de l'Etat.

Le premier évêque nommé par le Concordat pour diriger notre diocèse fut Mgr Loison, né dans la Meuse, en 1744. Le 20 décembre 1802, il arriva à Bayonne, siège du nouvel évêché, d'où il étendit en même temps sa juridiction sur les Églises d'Aire et de

Dax, de Bayonne, de Lescar, d'Oloron, de Tarbes, de Comminges, (Légé).

Le premier curé de Peyre après la Révolution, fut l'abbé J. B. Dastugues.

✶
✶ ✶

QUELQUES RÉCITS DES TEMPS DE LA RÉVOLUTION ET DE LA TERREUR A PEYRE

----:---

Parmi les lois votées par la Convention, se trouvait celle redoutable entre toutes, appelée Loi des Suspects. Elle permettait de prendre, de jeter en prison et de déférer à la justice toute personne soupçonnée de regretter l'Ancien régime, de détester la République ou d'en vouloir à ses représentants. Les suspects devaient aussitôt comparaître devant le tribunal révolutionnaire dont la sentence était sans appel ; et là, de pauvres malheureux à qui était refusé le droit le plus élémentaire de se faire entendre, étaient condamnés à mort, sans même savoir souvent le vrai motif de leur arrestation. Ce fut le gouvernement de la Terreur, qui dura du 31 mai 1793 au 24 juillet 1794, et qui fit peser sur la France la plus honteuse et sanguinaire tyrannie dont l'histoire ait conservé le souvenir.

✶
✶ ✶

Dans les listes de suspects dressées par la Commission de Saint-Sever (appelé alors Mont-Adour), de mars à avril 1794, figuraient 127 noms, appartenant tous à l'aristocratie des Landes. Quiconque était prévenu d'intelligence avec les prêtres réfractaires et les émigrés, quiconque passait pour chercher à avilir ou à faire méconnaître la Représentation nationale, devait passer devant la Commission et se voir appliquer les peines portées par la loi.

Parmi les suspects, et détenu en ce moment dans les geôles d'Etat, se trouvait la famille *J. Bte Laborde-Pédeboulan*, d'Audignon. Nous la citons, ici, parce qu'elle nous touche de plus près, en raison des liens qui l'attachèrent par la suite à la maison de Peyrondine, à Monget.

M. Laborde, sa femme, et leur fille, une toute jeune enfant de 14 ans, étaient donc en prison. Ils y attendaient, résignés et confiants, l'heure fatidique qui devait les amener, non pas au couperet sanglant, mais simplement à paraître sur la guillotine, devant le peuple de Saint-Sever. Elevés dans la crainte de Dieu et dans le culte des vieilles traditions, les trois condamnés voyaient déjà leur châtiment combler de joie farouche, la meute des révolutionnaires. Par bonheur, la Providence veillait. En effet, le lendemain même où le Tribunal décidait la comparution des Pédeboulan sur la Place du Tour du Sol, à Mont-Adour, Robespierre, à Paris, montait à l'échafaud avec quatre de ses complices. C'était la fin de la Terreur.

Le 29 juillet 1794, les prisons de Saint-Sever s'ouvraient toutes grandes aux suspects, et les Laborde retrouvaient leur liberté.

Mlle de Pédeboulan, l'ancienne détenue, se maria plus tard avec M. Castéra, du château de Peyre.

✶
✶ ✶

Nous avons vu plus haut qu'avec la levée en masse demandée par la Convention, tous les objets du culte avaient été réquisitionnés pour les besoins de la Nation : les cloches des églises, sauf une par commune, durent être remises loyalement et sans retard, aux districts respectifs. C'est ainsi que Peyre dut en fournir 2, et Monget 1.

On raconte qu'en cette circonstance, un Mongetois chargé de donner livraison, fut assez mal reçu par les Syndicqs de Saint-Sever. Le procureur, voyant qu'il avait affaire à un homme des champs mais d'un air très honorable, le dévisagea d'un air sévère, et lui dit ainsi : « Vous êtes un aristo, vous ! Vous irez à la guillotine, tout simplement, comme les autres ! » L'infortuné fou de désespoir, se mit à parcourir la salle, à appeler à grands cris sa femme et ses enfants ; si bien, que le fondé de justice, pour éviter un malheur, crut bon de le calmer et de lui faire entendre raison. « Citoyen, lui dit-il, aujourd'hui nous avons une loi, et il faut obéir ; demain, il y en aura une autre, et il faudra obéir. Allez ! Retirez-vous ! Et dites partout : Ça ira ! »

(Archives Paroissiales)

✶
✶ ✶

— Le 23 mai 1793, vers midi, le bruit courut et « le tocq sein même feut sonné » que les ennemis de la République étaient à Castaignos, massacrant tout sur leur passage. Sans perdre un instant, 80 hommes se mirent en campagne, armés de fusils, de faux, de serpes, de volants, de fourches, « afin de se déffendre de ces tirans et leur téméraire entreprize ». Et l'on arriva à Argelos où la population bien calme et bien tranquille ne fut pas peu étonnée de voir nos guerriers nouveau genre, dévaler en trombe vers le Luy, à la rencontre des rebelles.

Convaincus, non sans peine, qu'ils venaient d'être les victimes d'un mauvais plaisant, ils rebroussèrent chemin, assez confus, au fond, de leur inutile et fatigante équipée. Or, le lendemain, on apprit à Peyre, à l'indignation générale, qu'un certain nombre de partisans revenus ou passés par *Lataillade*, étaient entrés dans la maison, et en avaient emporté... une barrique de vin. Naturellement, les voleurs partirent sans déposer leur carte.

Il faut croire que le soleil de la veille avait asséché leurs gorges, ou, qu'en tout cas, nos révolutionnaires avaient une façon tout-à-fait spéciale de remonter leur cave à peu de frais, chez leurs concitoyens.

✶
✶ ✶

On raconte qu'un soir de juin, Hyacinte Périé du Poücht, s'en retournait de St-Sever avec un tout jeune homme que le Directoire venait d'enrôler à sa place dans le bataillon du District, lorsque, passant devant Estèben, il fut brutalement assailli par des jeunes gens de son âge qui lui reprochèrent son fait. Ils l'obligèrent à revenir sur ses pas jusqu'à l'auberge de Bigan où s'engagea une querelle si violente que le sang finit par couler, et que le procureur de la commune dût venir en toute hâte essayer d'une conciliation et fixer son enquête. Mais rien n'y fit ; et nos peyrois saisirent le malheureux Périé par les cheveux, le traînèrent sur la rue « à coup de point », et eurent pour son père accouru aux nouvelles, cette insolente réplique que « jamais le garçon ne serviroit pour luy, mais bien

pour eux ». La pauvre victime ne dut son salut qu'à l'intervention de personnes charitables qui firent reculer les agresseurs et dénoncèrent leur sauvagerie à la vindicte publique.

Douce époque, n'est-il pas vrai, que celle où la force musculaire prétendait avoir raison des jeunes et paisibles citoyens de l'endroit.

✶
✶ ✶

Il fut un temps où les municipalités supprimèrent tout usage des cloches, sauf pour l'annonce des assemblées de la décade et les cas de danger public ; plus d' « angélus » pendant la journée, plus de joyeux carillons pour les enfants nouveau-nés, plus de glas funèbre pour les chers disparus. Or, les populations s'accommodaient mal de cet état de choses, et rien ne leur semblait plus triste que ce lourd silence planant des hauts clochers et ne réveillant plus les échos d'alentour.

Le *12 messidor an IV* (1 juillet 1795) sur l'heure de midi, voilà que les cloches de Peyre se mirent longuement à sonner, comme pour appeler à l'incendie. On accourut de partout, en hâte, dans l'angoisse : mais de sinistre, point... Le sonneur avait bien tout prévu et admirablement préparé son affaire : le matin, en effet, il avait vu partir l'agent municipal, Lalanne-Hountagniou, au marché de Sault-de-Navailles ; il savait, d'autre part, que l'adjoint était à dîner chez le citoyen Géresse de Laglère, à Mant. On disait depuis longtemps que la serrure de la porte attendait chez le forgeron une nécessaire réparation, et que l'église restait, jour et nuit, à la disposition du premier malandrin : il était donc facile de se substituer sans trop de peine au benoît officiel ; il ne fallait qu'un peu d'audace. De retour à Peyre, agent et adjoint instruisirent l'affaire. Ils mandèrent d'abord François du Noguier Cayan, sonneur attitré et voulurent savoir pourquoi, et par quel ordre, il lui avait plu d'alerter inutilement la population.

— « Mais je ne suis pas entré ce jour-là dans l'église, et vous ne pouvez me reprocher ». — « Et alors ? » — « J'ai entendu sonner, c'est vrai, mais ce n'était pas le tocsin ; c'était l'angélus « de la manière qu'on sonnait autrefois midy ». J'ai couru comme les autres et rencontrant une femme, je lui ai demandé si elle connaissait l'auteur de l'incident ; et elle m'a dit que c'était le cadet de Latéoulère, surnommé *Ménot* ».

Pauvre Ménot ! A son tour, il fut invité à comparaître devant l'aréopage municipal ; il s'expliqua, se défendit, et ne manifesta aucun regret pour l'exploit qui lui avait si bien réussi et qui, au fond, lui avait valu l'approbation de toute la paroisse.

Et procès-verbal fut dressé, qui eut son dénouement devant le juge de Hagetmau.

✶
✶ ✶

L'abbé *Pierre Ducournau*, du Placiat de Monségur, né en 1745, et dont nous avons déjà parlé, fut arrêté le 17 germinal an VI (7 avril 1797), aux environs de Samadet. Ses parents et ses amis ayant appris qu'il devait être, le lendemain matin, conduit sous bonne escorte au Tribunal et dans les prisons de Saint-Sever, cherchèrent autour d'eux des gens à toute épreuve pour l'arracher, si possible, aux mains des gendarmes. Le temps pressait. Une poignée de volontaires se présenta donc devant le groupe des audacieux, et un

nommé *Péré,* de Peyre, ne fut pas un des derniers à tenter l'entreprise. On partit sans retard et, à la faveur de la nuit on alla s'embusquer dans les landes d'Aubagnan. Au petit jour, la maréchaussée apparut, avec l'abbé Ducournau. Bientôt, à un signal donné, nos guetteurs sortirent de leur cachette, firent irruption sur la route et, semant la panique autour d'eux, forcèrent les gendarmes à s'échapper au galop de leurs montures ; deux seulement, sans perdre leur sang-froid, descendirent de cheval, et excitèrent les autres au devoir ; peine perdue, les compagnons étaient déjà loin, et laissaient, le prisonnier s'en aller avec ses libérateurs. Mais tôt après s'étant ressaisie, la force armée se mit à rechercher la troupe des rebelles et, dit la chronique, « on lui livra l'homme sans la moindre résistance. » Conduit à Saint-Sever Ducournau, comparut devant la Commission. Là, le procureur lui fit remarquer que les attroupements tenus à Peyre, Monget, Mant et Monségur, n'avaient jamais manqué d'être l'objet de ses prédications, et que les habitants entretenus dans la haine du régime, s'étaient juré de le soustraire, ainsi que son frère prêtre, aux mains de la gendarmerie. — Pierre Ducournau répondit qu'un attroupement avait eu lieu, en effet, à Mant composé des seules gens de Peyre, mais qu'il n'en était point l'âme, attendu que depuis 18 mois, il ne disait plus la messe.

En fin de compte, le Tribunal ne put trouver aucun chef d'accusation, et l'abbé du Placiat échappant aux mailles des filets révolutionnaires, s'en revint dans sa retraite des bords du Luy, entre Peyre et Monget.

✶
✶ ✶

Enfin, voici un dernier fait raconté dans nos Cahiers Paroissiaux.

A l'époque qui nous occupe, il n'était pas rare de voir nos paisibles populations, en butte aux plus bas instincts de ceux qu'on appelait alors « les purs », c'est-à-dire les démolisseurs du trône et de l'autel, les bourreaux des saines et respectables traditions familiales.

C'est ainsi qu'un jour, les terroristes de Peyre se présentèrent dans une maison nommée Lataillade (entre Lucq et Cournet), et sommèrent le maître de leur donner sans riposte, une barrique de vin. Comme bien on pense, ce procédé ne fut pas du goût de la famille ; mais il fallut s'exécuter sous la menace de sévices terribles. Et le vin fut amené au presbytère. Là, racontent nos Livres, pendant deux jours les citoyens de Peyre, prenant exemple sur le pseudo-curé Lassalle, présent à la distribution, « se gobergèrent amplement ». L'histoire ajoute, comme suite à cette affaire : que le bouvier chargé du transport fut plus tard obligé de payer de sa poche, la marchandise scandaleusement emportée de Lataillade.

ÉPILOGUE

A cette heure où tant de souvenirs revivent devant nous, et où défile à nos yeux l'image de tant de cœurs qui firent la paroisse, il nous semble que nous ne pouvons manquer d'être compris par ceux dont nous avons aujourd'hui charge d'âme. Ces pages ont été écrites pour eux : qu'ils les gardent et aiment les relire. Elles leur apprendront à se montrer dignes de leurs pères et des nobles traditions dont ceux-ci furent si justement jaloux : elles leur rappelleront qu'ils se doivent de former à leur image, ceux qu'ils ont pour mission de conduire au bien et à l'honneur chrétiens : là sera leur mérite et leur consolation. — Et nous voulons espérer que ni le mal qui souffle sur les âmes, ni l'actuelle irréligion qui fait tant de victimes, ne sauront prévaloir contre les droits imprescriptibles de Dieu et la ténacité d'une noble conscience.

Malgré le conflit des idées qui se partagent le monde, malgré le fol orgueil de tant de faux prophètes, l'histoire de 20 siècles proclame l'infaillible garantie des promesses du Christ. Malgré tout, malgré tous, pour le bonheur et la gloire des hommes, vers l'avenir des plus doux espoirs, nous le disons bien haut, la Religion et notre chère communauté de Peyre passeront... quand même.

R. LAMAIGNÈRE,
Août 1927.



Église N.-D. de Peyre (photo Ph.Dubedout 25-07-2016)



Chapelle St Jean de Sendets (photo Ph. Dubedout 25-07-2016)